



PARCOURS D'EXCELLENCE

**FAIRE FACE AVEC AMBITION ET
MÉTHODE À UN ENJEU DE SOCIÉTÉ**

RAPPORT - CAHIER DES CHARGES

édité par **Pierre Mathiot**, professeur des universités, délégué
ministériel aux Parcours d'excellence

JUIN 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

LES PARCOURS D'EXCELLENCE

Faire face avec ambition et méthode à un enjeu de société

RAPPORT — CAHIER DES CHARGES

Pierre Mathiot, professeur des universités,
délégué ministériel aux Parcours d'excellence

Juin 2016

"Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer."

Antoine de St Exupéry

Prologue

Il est absolument essentiel pour notre pays de tout faire pour réduire effectivement et durablement les inégalités sociales, culturelles et territoriales inhérentes au système éducatif, **particulièrement mais sans exclusive** dans l'accès aux études supérieures. Nous en parlons beaucoup et depuis longtemps, nous savons poser régulièrement des constats et des diagnostics qui varient peu, nous agissons ici et là, les bonnes volontés sont nombreuses et d'horizons divers mais les lignes ne bougent pas réellement. Le système éducatif est modifié dans ses marges quand la structure générale n'évolue pas, voire montre une accentuation des inégalités.

Au risque de répéter des choses connues, il faut rappeler que les jeunes, et bien sûr d'abord ceux qui sont issus des catégories populaires, ne sont pas assez bien préparés à la poursuite d'études au lycée, ni ensuite à ce qu'ils feront après le baccalauréat. Cela concerne aussi bien le type d'études qu'ils peuvent suivre que les grandes catégories de débouchés professionnels auxquelles ils peuvent prétendre. Ils s'autocensurent, subissent leur orientation plutôt qu'ils ne l'assument, parviennent très difficilement à se projeter de façon appréciative, intériorisent un certain nombre de représentations de la mobilité, des études et des métiers qui agissent comme autant de refouloirs. Les conséquences sur la société sont manifestes et les coûts individuels et collectifs immenses.

L'enjeu qu'il faut relever est donc de taille et doit **s'inscrire en complémentarité des politiques mises en place dans les années récentes**. Il implique la mise en place d'une politique publique ambitieuse dans ses objectifs et ses moyens, stabilisée dans la durée, **attentive à s'inspirer des actions de terrain, en particulier de l'expérience des cordées**, et s'appuyant sur le volontarisme pour viser à une montée en généralités attentive aux spécificités locales et aux savoir-faire divers qui se sont constitués. Le développement des Parcours d'excellence doit s'entendre dans sa complémentarité avec la démarche enclenchée depuis 2012 en faveur de l'égalité des chances, dont font partie entre autres la loi de refondation de l'école, la refondation récente de l'éducation prioritaire la simplification d'accès aux bourses du secondaire et du supérieur et la loi portant sur la réforme de la Politique de la Ville. Les PE doivent aussi être pensés en liens étroits avec le parcours avenir et la réflexion engagée autour du bac-3/bac+3.

La montée en puissance depuis le début des années 2000 de programmes dits "d'égalité des chances" et la mise en place des Cordées de la Réussite en 2008 ont contribué à faire bouger les lignes sur le terrain de la démocratisation. Mais ce mouvement est insuffisant au regard du nombre total d'élèves. Il ne repose pas sur **une réelle coordination entre les acteurs** et, le plus souvent, ne propose pas de continuité des programmes proposés sur la durée du cursus du collège et du lycée. Ses impacts, ou ses effets, ne sont pas non plus évalués. De même, les lycées professionnels y sont très peu associés et l'accent n'est pas assez mis sur la possibilité d'une insertion professionnelle directe après l'obtention du bac.

L'ensemble des parties prenantes qui ont été sollicitées dans la préparation de ce document s'entendent pour dire que ce qui est fait a du sens mais est très loin de "faire système" et d'atteindre une taille critique en termes de nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse du nombre d'élèves ou d'établissements¹.

¹- La prise en compte des 352 collèges REP+ dès la rentrée 2016 puis, progressivement, des Collèges REP, de collèges ruraux dont la liste sera définie au niveau rectoral puis des lycées de bassin qui accueilleront les anciens collégiens conduit à un chiffre d'environ 2.500 à 3.000

Ces mêmes acteurs admettent qu'il faut passer d'une conception de l'égalité des chances très marquée par l'excellence académique à la française et par la notion d'ouverture sociale, qui revient schématiquement à aider quelques centaines de jeunes de milieu modeste à intégrer les établissements les plus sélectifs de l'enseignement supérieur pour en modifier marginalement le profil socio-culturel— à une approche **d'une excellence "au niveau de l'élève"** qui valorise des parcours et des projets divers et "parle" donc logiquement à plus de jeunes, sans bien entendu que cela soit exclusif des filières sélectives.

C'est pour répondre à cet enjeu que, en janvier 2016, la ministre Najat Vallaud-Belkacem nous a nommés au poste de délégué ministériel aux Parcours d'excellence et réaffirmé que la notion d'excellence devait absolument prendre une forme nouvelle : ne pas se limiter aux filières les plus sélectives du paysage éducatif français, mais correspondre à chacun des parcours construits par les élèves dès lors que ceux-ci les ont choisis et non pas subis, se sont donnés les meilleurs moyens de l'élaborer et, de ce fait, assument parfaitement son déroulement.

Ce qui est jeu c'est de créer les conditions d'une excellence au niveau de l'élève. Ainsi, les PE auront à cœur d'ouvrir le maximum des "possibles", de parler autant des filières courtes que des filières longues et de personnaliser leurs approches en fonction des centres d'intérêts des élèves bénéficiaires². Cela implique une solide formation et sensibilisation des tuteurs étudiants à cet enjeu, à leur diversité (des binômes représentants des filières longues et filières courtes par exemple) et à leur capacité d'écoute et d'adaptabilité. Les contenus « académiques » pourront donc se décliner en des présentations classiques de filières et de métiers, mais aussi en de l'aide à la rédaction de CV et de lettres de Motivation, des « speed dating », des visites d'universités et d'écoles...

Les quatre objectifs très généraux qui sont au principe des Parcours d'excellence et qu'il convient de poursuivre ici peuvent être résumés de la manière suivante:

(I) accompagner plus de jeunes et plus d'établissements du secondaire (prioritairement mais pas exclusivement ceux qui sont scolarisés dans l'éducation prioritaire) en impliquant plus fortement l'enseignement supérieur et les associations. L'objectif premier concerne les 352 collèges REP+ (dont 50% ne sont pas « encordés » à ce jour) mais il est important de penser déjà à la prise en compte des collèges REP et des collèges ruraux et des lycées, en particulier les lycées professionnels,

(II) viser un public plus diversifié dans ses dispositions scolaires et dans ses aspirations académiques et professionnelles (universités et IUT, grandes écoles, STS, classes préparatoires, accès direct à l'emploi),

établissements à échéance de 3 ans. Sur la base d'un groupe élève évalué entre 10 et 20 unités, les Parcours d'excellence pourraient d'ici à la rentrée 2019 être accessibles à 60.000 jeunes.

²- Les universités ont un rôle majeur à jouer ici, et en leur sein notamment les IUT, car elles sont actuellement assez peu présentes dans le dispositif des Cordées si l'on met en parallèle le nombre des élèves qu'elles accompagnent et le nombre des étudiants qu'elles accueillent. De même, on peut faire l'hypothèse qu'un investissement en amont du bac leur permettrait de préparer mieux les élèves à les rejoindre, de faciliter leur orientation et, au total, de lutter contre l'échec en L1

(III) **inscrire la démarche dans la durée** en mettant sur pied un continuum d'accompagnement qui bénéficie aux élèves depuis la classe de 3^e jusqu'à la Terminale, en phase notamment avec le continuum bac-3/bac+3, avec les enjeux du passage du collège au lycée puis du lycée dans l'enseignement supérieur. Cela suppose une organisation et un financement pérenne mais aussi la mise en place dès le départ d'un dispositif de suivi et d'évaluation qui soit utile au pilotage national et académique.

(IV) **renforcer les partenariats locaux** pour qu'ils associent plus systématiquement les collèges et les lycées, les établissements du Supérieur et les associations spécialisées à des titres divers dans l'intervention en milieu scolaire. Pour ces dernières, il sera important de privilégier les coopérations qui correspondent aux principes énoncés et qui, notamment, s'inscrivent dans la durée.

Il faut insister sur le fait que ces objectifs ne seront réalisés qu'à la seule condition que l'on fasse confiance aux acteurs de terrain -en appui sur ce qui se passe déjà avec les Cordées de la réussite-, que ceux-ci, dans leur diversité disposent des moyens d'agir et que les objectifs ne dérivent pas sur le long terme. Ce sont en outre les conditions pour qu'une évaluation rigoureuse (quantitative et qualitative) puisse avoir lieu.

SOMMAIRE

Recommandations.....	6
Ouverture sociale et égalité des chances : un point de situation.....	9
Rappeler le périmètre pertinent d'une politique d'équité sociale et territoriale.....	13
Les Parcours d'excellence en prolongement des Cordées de la réussite quelques grands principes.....	14
Coordonner et Piloter pour permettre une montée en puissance réelle et durable.....	16
L'évaluation.....	18
Les moyens.....	19
La mobilité des élèves, outil de construction de leur avenir.....	20
Le choix du groupe d'élèves.....	21
Le tutorat.....	23
Les ressources numériques.....	25
La gestion administrative des Parcours.....	27
Annexes.....	29

RECOMMANDATIONS

NB: nous résumons ci-après pour faciliter la prise de connaissance du présent rapport l'essentiel des conseils que nous développons dans le corps du texte

1 - Orientation

1-1—Réaffirmer l'**objectif très ambitieux d'égalité des chances**, assumer la référence à l'égalité réelle, pour aller plus loin que la seule ouverture sociale des filières sélectives, qui bénéficie à un nombre élevé d'élèves et d'établissements.

1-2— Inscrire les Parcours d'excellence au cœur de la politique des établissements (collèges, lycées, enseignement supérieur) en articulation avec les dispositifs de droit commun et avec les outils de contractualisation nationaux ou académiques.

1-3—Construire les Parcours d'excellence comme une **dimension supplémentaire** des cordées de la réussite et de façon **dynamique** en ciblant immédiatement les collèges REP+ et en travaillant à une dynamique incluant d'autres collèges et les lycées généraux et professionnels.

1-4—Au-delà de la dimension territoriale, **viser en priorité le public des élèves boursiers** du secondaire et futurs boursiers du supérieur.

1-5—Impulser et renforcer les **dynamiques locales** et le **volontariat** des acteurs articulés à un **triangle d'acteurs** associant le secondaire, le supérieur et le monde associatif (dont les associations de proximité) en prenant en compte des écosystèmes locaux.

1-6—Être attentif à **travailler spécifiquement les "charnières"** essentielles que sont le passage de la 3^e à la Seconde puis le passage de la Terminale à l'enseignement supérieur.

1-7—Associer pleinement les **territoires ruraux et ultramarins** en réfléchissant aux modalités spécifiques d'accompagnements pratiques et financiers et à la nature du maillage académique.

1-8—Être très attentif à la **diversité du groupe des élèves mobilisés** dans leurs dispositions scolaires et leur appréhension de leur avenir. Ce point devra être intégré à l'évaluation.

1-9—Faire de la **dimension interministérielle** de la démarche —principalement mais pas uniquement avec le Ministère de la Ville— un point clé et tenir compte de **l'association nécessaire des collectivités territoriales**.

1-10—Intégrer absolument à la démarche les enjeux suivants: la **mobilité spatiale**, le renforcement des **compétences académiques**, l'incorporation des **codes** du lycée, la connaissance de l'enseignement supérieur et du monde du travail, la **sensibilisation** aux divers débouchés professionnels (avec une attention particulière à porter aux conditions de réalisation du stage de 3^{ème}), le renforcement du capital culturel.

2 - Organisation

2-1—Intégrer la nécessité d'un **pilotage académique et national** actif en le mettant sur pied rapidement et en rappelant le rôle axial des référents académiques et des correspondants politique de la ville.

2-2—Accorder des **moyens humains, matériels et financiers** permettant la coordination des programmes sur le terrain, une organisation stabilisée et leur montée en puissance ce qui suppose de préciser les sources de financement, notamment les crédits centraux délégués aux Recteurs et les modalités d'allocation des crédits de la politique de la ville.

2-3—Confirmer **l'organisation de la journée annuelle** des cordées de la Réussite en l'élargissant aux Parcours d'excellence et en précisant les objectifs.

2-4—S'appuyer sur des formes diverses de **tutorat et d'encadrement** en étant attentif à ce que les tuteurs soient formés et, pour ce qui concerne les tuteurs étudiants, que leur engagement soit reconnu et valorisé.

2-5—**Proposer** les Parcours d'excellence à l'agrément de l'Agence du service civique en réécrivant la fiche dédiée à l'orientation.

2-6—**Installer** le plus rapidement possible le **Comité national de pilotage** dans une double dimension interministérielle et partenariale.

2-7—**Donner du temps** au développement des Parcours en stabilisant leurs objectifs et leurs moyens dans la durée, par exemple en privilégiant des conventions pluriannuelles avec clause annuelle de revoyure.

2-8—Prévoir une **évaluation quantitative et qualitative annuelle indépendante** des Parcours (et des Cordées) dès leur mise en place qui tienne compte de la nature et des effets du maillage territorial et s'intéresse aux effets sur les différents acteurs (élèves, professeurs, tuteurs...) et sur les relations entre les partenaires.

2-9—**Mettre à disposition** des établissements secondaires des **conventions types** pouvant servir de cadre pour l'organisation des divers partenariats, dont des textes concernant les assurances.

3 - Coopération

3-1—Utiliser les **ressources numériques** en complément des actions présentiels —ou en substitution pour les territoires trop éloignés des centres universitaires— en s'appuyant sur la montée en puissance de dispositifs existants et sur la formation d'enseignants relais pour tendre vers un **portail universel** accessible à l'ensemble des acteurs.

3-2—Faire en sorte **d'associer les parents** pour en faire des alliés, des relais de la démarche et des soutiens au choix réalisés par les élèves. Le changement du regard porté souvent par les parents sur l'école et l'évolution de la relation parents/professeurs est une des clés de la réussite des élèves.

3-3—Prendre appui sur les **équipes de direction et les enseignants** dans les établissements: les former en prévoyant des stages inscrits au Plan National de Formation, valoriser l'engagement des professeurs référents sur le plan financier et/ou de la notation, les inciter à prévoir des actions sur et hors temps scolaire.

3-4—Essayer de construire des **partenariats durables** mobilisant dans les collèges et les lycées des acteurs divers, par exemple des "duos" associant une filière longue (université ou grande école) et une filière courte (IUT ou STS) de l'enseignement supérieur.

3-5—**Mobiliser les établissements de la fonction publique**, au travers notamment des écoles du service public, et les écoles conduisant aux métiers de l'éducation et de la santé pour renforcer le tutorat et affronter l'enjeu des difficultés de recrutement dans certains territoires

3-6—**Réécrire et faire signer** d'ici l'été 2016 une nouvelle Charte nationale des Cordées et des Parcours.

3-7—**Organiser**, sous l'égide de la DGESCO et de la DGESIP et en partenariat avec le CGET, avant la fin de l'année scolaire une **journée de présentation et de mise en route du programme** à destination des référents académiques et des délégués "ville".

3-8—**Mettre sur pied un partenariat national** avec l'Association des Départements de France, l'Association des Régions de France, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité.

Ouverture sociale et égalité des chances: un point de situation

La France est l'un des pays de l'OCDE où les destins scolaires et universitaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales et au statut culturel des familles³. Cette situation a eu tendance à s'accroître depuis une vingtaine d'années.

Tout se passe comme si le système éducatif français fonctionnait comme une machine à sélectionner progressivement, avec des mécanismes d'élimination plus ou moins implicites à l'œuvre très en amont de l'entrée dans le supérieur, et ceci dès l'école primaire. Alors qu'à l'entrée en 6^e, 45% des élèves sont des enfants d'ouvriers ou d'employés, ils ne sont plus que 36% parmi les bacheliers et 20% parmi les bacheliers généraux avec mention. Dans le même temps, les enfants de cadres, de professions libérales et d'enseignants qui ne représentent que 19% des effectifs à l'entrée en 6^e, représentent 26% des bacheliers et 46% des bacheliers généraux avec mention.

L'une des meilleures preuves de cela est le fait que les actions engagées à destination des élèves des milieux modestes ont d'abord pris la forme de dispositifs dits **d'ouverture sociale plus que d'égalité des chances**, c'est-à-dire d'actions particulières (dans le sens d'initiatives prises par des établissements de l'enseignement supérieur, toujours des Grandes Ecoles) dont le but principal était de permettre l'admission dans des formations très élitistes, dont on sait qu'elles sont de plus en plus fermées à la diversité des origines, d'élèves issus de catégories sociales modestes.

Les études réalisées régulièrement par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) confirment cette tendance lourde à la sélection/élimination tout au long de la scolarité primaire et secondaire. On la retrouve également à l'œuvre dans l'enseignement supérieur. En effet, l'augmentation exponentielle du nombre de bacheliers depuis la moitié des années 1980 a déplacé le curseur des inégalités scolaires de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur où la sélection dans l'accès aux filières dites d'excellence ou élitistes s'opère principalement en fonction du type de baccalauréat d'origine⁴. Si immédiatement après l'obtention du diplôme, une grande majorité des bacheliers (88%) poursuit ses études —35% à l'université, 32% en section de technicien supérieur (STS) ou en Institut Universitaire de Technologie (IUT), 8% en CPGE—, ces chiffres masquent une **très grande hétérogénéité des taux de poursuite d'études**, donc de réussite, et des filières suivies dans le supérieur selon le type de baccalauréat, et donc l'origine sociale puisque les CSP défavorisées sont surreprésentées dans les filières professionnelles et technologiques⁵.

Une multitude de facteurs se combinent pour créer, entretenir et accentuer une situation très pénalisante et très coûteuse, dans tous les sens de ce mot, aussi bien pour les jeunes concernés que pour le pays⁶. Certains de ces facteurs sont liés directement au fonctionnement du système éducatif⁷. D'autres renvoient à des éléments d'ordre personnel et sont corrélés au degré

³ - Rapport de la Cour des Comptes, « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », mai 2010.

⁴ - Éric Maurin, Dominique Goux, *Les Nouvelles Classes Moyennes*, Editions du Seuil, janvier 2012.

⁵ - Selon Françoise Oeuvarard (DEPP-INRP, février 2010), les titulaires d'un bac général sont à 79,1% des enfants de cadres, à 53,7% des enfants d'employés et à 39,9% des enfants d'ouvriers. Alors que les titulaires d'un bac technologique sont à 15,6% des enfants de cadres, à 32,2% des enfants d'employés et à 34,7%, des enfants d'ouvriers quand les titulaires d'un bac professionnels sont à 13% des enfants de cadres, à 13,7% des enfants d'employés et à 25,1% des enfants d'ouvriers.

⁶ - Au sein de l'OCDE, les pays dont les systèmes scolaires sont les plus performants sont précisément ceux où l'écart de résultats entre les élèves de statut favorisé et de statut défavorisé est le plus faible.

⁷ - Marie Duru-Bellat (IREDU – Université de Bourgogne) : « Les effets redistributifs de l'éducation : les enseignements d'une approche monétaire statistique » – Communication au séminaire organisé le 15 novembre 2002 à Paris par le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion

de proximité de l'environnement familial des jeunes avec la culture scolaire⁸. D'autres sont liés aux caractéristiques du territoire où se déroule la scolarité primaire et secondaire, à la richesse et à la diversité de l'offre de formation sur celui-ci⁹. **D'autres, enfin, sont liés à la complexité et à l'opacité de l'offre de formation dont l'appréhension requiert la maîtrise de codes de plus en plus sophistiqués et suppose aussi une capacité à se projeter dans l'espace —être mobile— et dans le temps —envisager un cursus long**¹⁰.

Ce constat très rapidement rappelé indique la très grande difficulté du système éducatif sinon à réaliser effectivement l'égalité qu'il est censé promouvoir et à tout le moins à créer les conditions d'une réduction régulière des inégalités¹¹. Différentes initiatives, de formes et d'ampleur variables, ont été prises : au milieu des années 1990 avec la réforme des CPGE, puis en 2003 (préfiguration d'APB à Nantes qui sera généralisé en 2009 avec l'entrée de l'Île-de-France) et surtout après la signature de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux filières d'excellence le 17 janvier 2005 et la fixation en 2007 d'objectifs quantitatifs (taux de boursiers en CPGE notamment) pour mesurer les progrès de la démocratisation dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Depuis 2012, des politiques en faveur de plus d'égalité des chances ont également vu le jour à l'échelle nationale on peut citer en premier lieu la réforme de la carte de l'éducation prioritaire et la réforme du collège, qui ont toutes les deux permis une meilleure approche des élèves les plus en difficultés et des moyens amplifiés pour les équipes éducatives. Elles s'inscrivent dans la logique d'une réussite pour tous, quelle que soit l'origine sociale et géographique de l'élève.

Ensuite, les droits nouveaux des obtenteurs du baccalauréat, tels que la Caution locative étudiante et les nouvelles places dans les logements étudiants, ainsi que l'accès au 10% meilleurs bacheliers aux filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur public, permettent de toujours plus démocratiser pour les élèves les plus modestes l'accès à l'enseignement supérieur.

Ces actions posent des bases incontournables pour permettre d'avancer dans la logique d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur.

Néanmoins les initiatives de partenariats entre secondaire et supérieur sont toutefois **restées numériquement et territorialement très limitées**¹², sans aucune coordination entre

sociale (CERC), le Direction de la Programmation et du développement (DPD), le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) et l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE), François Dubet, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, La République des idées / Seuil, 2010, p19, Séverine Landier (Observatoire régional des métiers en PACA) et Nadia Nakhili (Université de Grenoble 1) « Comment l'Orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France » in *Revue Française de Sciences Sociales*, n°109, La Documentation Française, janvier-mars 2010,

⁸- Jean-Paul Caille (MEN-DEPP) et Sylvie Lemaire (MESR-SIES) : « Les bacheliers de première génération : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions », *Portrait social de la France*, 2009.

⁹- Bernard Pouliquen. Construire l'excellence scolaire. L'exemple de la Bretagne, *CRDP*, Septembre 2010

¹⁰- Rapport de la mission d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat n° 441 (2006-2007) présenté par M. Yannick Bodin (Rapporteur).

¹¹- Cf. la loi d'orientation pour l'éducation du 10-7-1989 et les lois d'orientation ou de refondation suivantes qui ont également souligné et donné une place centrale à cet objectif. Idem s'agissant des discours récurrents sur la valorisation des voies professionnelles et technologiques.

¹²- On comptait une cinquantaine d'opérations en 2007 touchant autour de 2.000 élèves de lycée général et technologique accompagnés par des étudiants principalement de grandes écoles et d'écoles d'ingénieur. Au niveau collège, l'opération « 100.000 étudiants pour 100.000 collégiens » initiée par le ministère de l'Éducation nationale avec le concours du ministère en charge de la politique de la ville concernait sur la même période près de 7.000 élèves principalement encadrés par des étudiants de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV).

elles, et avec une focale marquée à destination des filières sélectives de l'enseignement supérieur. La décision a été prise, dans le prolongement de la Dynamique Espoir Banlieue engagée en février 2008, de mettre sur pied une action unifiée : les Cordées de la réussite. L'objectif des Cordées est de favoriser l'accès à l'excellence de jeunes qui, en raison de leur origine sociale et/ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les « clés » pour s'engager et réussir dans une formation supérieure, surtout lorsque celle-ci est sélective.

La politique des Cordées présente la double originalité d'avoir une forte dimension interministérielle et de favoriser la logique partenariale, entre le secondaire, le supérieur et le monde associatif. Elle a connu une montée en puissance relativement rapide puisque l'on est passé de quelques projets en 2005 à une cinquantaine en 2008 et à 375 cordées de la réussite en 2015-2016. Elles concernent actuellement près de 80.000 élèves en flux annuel¹³ dans 1.600 établissements du second degré, principalement des lycéens (75%) et mobilise, selon des formes et des intensités très variables, 300 établissements d'enseignement supérieur. Mais ce chiffre de 80.000 élèves, dont une proportion non négligeable n'est pas bénéficiaire d'une bourse du secondaire, est à rapporter au 1,2 million de collégiens et de lycéens boursiers. Et, au-delà des chiffres, on connaît assez mal ce que sont ces cordées dans leur fonctionnement concret et on ne dispose que de trop peu d'évaluations pour pouvoir en mesurer la portée sur les jeunes accompagnés.

Dès 2009, le principe d'un élargissement du périmètre au-delà des seuls Lycées Généraux et Technologiques a été posé, en visant les établissements dans lesquels le taux de CSP défavorisées est élevé. Or, en 2015, cet objectif particulier est loin d'être atteint puisque sur l'ensemble des cordées seulement 8% d'élèves de lycées professionnels et 28% de collégiens sont concernés. On ne peut que s'interroger sur l'écart existant entre les textes, plutôt volontaristes en la matière, et la pratique. Plus largement, si l'éducation prioritaire a été logiquement inscrite dans les priorités des Cordées dès 2008, seulement 37% des établissements "encordés" relèvent actuellement du périmètre de l'éducation prioritaire ce qui pose la question de savoir qui sont réellement les élèves "bénéficiaires"¹⁴. Il convient d'ajouter qu'il n'existe à notre connaissance qu'une seule évaluation "qualitative" des Cordées, qui date de 2011¹⁵, qu'il est difficile d'évoquer un pilotage, académique ou national, et que les Cordées renvoient à des pratiques et à des modes d'organisation extrêmement divers. **Si le volontarisme des acteurs, les dynamiques partenariales et la proximité au terrain apparaissent comme d'évidents points forts, il est clair par ailleurs que la très grande diversité des *modus operandi*, le trop faible nombre des élèves et des établissements accompagnés, leurs profils socio-culturels doivent être considérés comme de nécessaires points d'attention.**

Un autre constat est que, dans les années récentes, les Cordées de la Réussite se sont développées sans qu'existe un réel portage national du dossier. Les crédits centraux apportés par le CGET, la DGESIP et la DGESCO ont été reconduits, une circulaire annuelle a été mise en place de

¹³- Soit sans doute le double, sans que l'on dispose de données fiables sur le "stock" de bénéficiaires à l'instant T, si l'on considère les élèves accompagnés déjà sur plusieurs années.

¹⁴- On rappelle que, pour ce qui concerne la politique de la ville, il n'existe pas d'adéquation à 100% entre, d'une part, les territoires et les établissements et, d'autre part, les publics issus de ces quartiers. Mais les chiffres sont difficiles à analyser car le périmètre des ZUS n'est plus celui de la nouvelle géographie de la politique de la ville mise en place en 2013. Par ailleurs, on doit rappeler que les établissements qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire accueillent néanmoins, dans des proportions bien sûr variables, des élèves de milieux modestes qui peuvent être des bénéficiaires d'une Cordée.

¹⁵- *Les cordées de la réussite à l'épreuve de leur généralisation: observations, problématiques et préconisations*, Rapport IGEN-IGAENR, n°2011-084 (juillet 2011). L'ACSE a conduit des évaluations dans certaines régions mais sur la base de déclarations faites par des bénéficiaires sans contrôle de celles-ci.

même qu'une journée nationale des Cordées en janvier mais sans véritable portage politique d'ensemble, ni coordination réelle en dépit de l'existence de 15 comités de pilotage territoriaux.

Tout ce qui vient d'être écrit conduit à considérer **qu'une nouvelle impulsion est indispensable tant pour reconnaître le travail des acteurs de terrain que pour les encourager à aller de l'avant afin de franchir un cap aussi bien quantitatif que qualitatif**. Il est très important avec les Parcours d'excellence de s'inscrire dans **la continuité et le prolongement** des Cordées de la Réussite, de s'appuyer sur ce qui existe déjà pour faire plus et mieux.

La réussite du développement des Parcours d'excellence dépend pour une large part de la connaissance de ce qui se fait déjà —essentiellement dans le cadre des Cordées de la Réussite—, de l'identification des enjeux saillants et des leviers devant permettre une montée en puissance. Nous avons donc pris le parti de rencontrer le maximum d'acteurs possible, représentatifs de la diversité des parties prenantes de la thématique de l'ouverture sociale (Cf. Annexes), tout en nous appuyant aussi sur notre propre expérience de ce secteur, liée au développement du programme PEI de Sciences Po Lille. En parallèle, nous avons essayé de collecter et de croiser des données quantitatives.

S'agissant du "quantitatif", en croisant les données de la DGESCO, du CGET et de la DGESIP, nous avons pu arriver à la conclusion que si le nombre de Cordées n'a cessé de croître depuis 2008, elles connaissent néanmoins une certaine stabilisation depuis deux ans. En outre, certaines de leurs caractéristiques montrent l'utilité de mettre en place les Parcours d'excellence. En effet, les Cordées de la Réussite donnent encore trop peu la place aux collégiens qui relèvent de l'éducation prioritaire : seul 30% des Cordées intègrent des Collèges dans leurs dispositifs, et près de 170 Collèges REP + ne sont pas encordés (dont 42 en Ile-de-France, 24 pour les académies de Lille et d'Amiens et 15 pour l'académie d'Aix-Marseille)¹⁶. Par ailleurs, si dans l'ensemble les Cordées de la Réussite sont pérennes dans le temps, une instabilité existe dans les partenariats : chaque année plusieurs dizaines d'établissements du secondaire et quelques-uns du supérieur quittent le dispositif pour des raisons que nous verrons dans la seconde partie. Enfin, on constate dans l'essentiel des cas que les partenariats sont limités à un seul niveau scolaire alors qu'il semble avéré qu'un accompagnement durable a plus de sens, même s'il est bien entendu plus lourd à gérer pour les établissements du Supérieur.

Nous avons en parallèle mené une démarche plus qualitative en essayant de comprendre comment les choses se passaient sur le terrain, du point de vue de chacune des familles d'acteurs engagés dans la thématique de l'égalité des chances. En fonction du tissu local, de la politique rectorale, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur mobilisés, des acteurs associatifs investis, et de beaucoup d'autres facteurs encore, les partenariats qui se sont développés ont pris des formes très diverses.

Pour ce qui est de notre méthode, nous avons utilisé trois techniques de recueil de l'information : des entretiens téléphoniques et/ou physiques, des visites sur les lieux des Cordées (parfois même lors de l'action des Cordées) et enfin des ateliers de travail avec plusieurs parties prenantes. La liste exhaustive de ces rencontres est disponible en annexe.

¹⁶ Se reporter aux cartes proposées en Annexes.

Rappeler le périmètre pertinent d'une politique d'équité sociale et territoriale

Les questions liées au déficit d'information sur les parcours de formation (au lycée puis dans l'enseignement supérieur), les phénomènes d'autocensure, le manque de savoir-faire sont des handicaps tout autant liés à l'origine sociale qu'à l'origine territoriale, ces deux facteurs se cumulant souvent. **On mesure mal combien le fait d'être éloigné culturellement et/ou géographiquement du système de formation pèse sur les jeunes les plus modestes¹⁷.** La méconnaissance de l'offre de formation tout autant que des attentes du système, la difficulté pour ne pas dire l'incapacité à être soutenu et conseillé, l'absence pour tout dire d'initiation réelle et sérieuse à ce qui se passe au lycée lorsque l'on sort du collège, puis dans l'enseignement supérieur lorsqu'on obtient son bac, se conjuguent pour entretenir des situations de profonde iniquité.

Le maillage qu'il convient de réaliser doit donc croiser ces deux entrées —**par les catégories sociales et par les caractéristiques territoriales**— et favoriser la continuité de l'accompagnement du collège au lycée, avec une attention particulière à accorder aux lycées technologiques et professionnels où sont concentrés les jeunes issus de CSP défavorisées qui représentent la première cible de cette politique. **Le rôle des recteurs ici sera essentiel.**

La politique des Parcours d'excellence doit être construite progressivement en partant des Collèges REP+ mais il est important de poser immédiatement pour principe que les Collèges REP et les Collèges dits du "rural isolé" puis les lycées professionnels (en plus des lycées généraux et technologiques) doivent y être intégrés. La géographie de la politique de la ville constitue une base d'appui essentielle qui devra être complétée par la cartographie de l'isolement territorial. On doit aussi avoir en tête que la relégation territoriale ne se mesure pas seulement au nombre de kilomètres qui séparent des collégiens ou des lycéens d'une ville centre proposant une formation post-bac. Nombre d'adolescents scolarisés à faible distance des villes centres ne s'y déplacent pas ou rarement et en sont très éloignés culturellement. Le dépassement de l'entre soi est un pari à relever, il est complexe.

¹⁷ - L'éloignement a des effets négatifs, qui sont notamment étudiés par Pierre Champollion, *Des inégalités d'éducation et d'orientation d'origine territoriale*, L'Harmattan, 2013.

Les Parcours d'excellence en prolongement des Cordées de la réussite : quelques grands principes

Il est impératif de faire effectivement vivre une politique publique de préparation à la phase qui s'ouvre après la Terminale et ce quel que soit le bac obtenu et quel que soit l'objectif visé par les jeunes après le bac (poursuite d'études courtes ou longues, insertion professionnelle). Un moyen pourrait être d'inscrire cet objectif dans les projets académiques.

Cette politique publique doit viser en priorité des publics dont on sait, du fait de leurs origines sociales et/ou de leurs lieux de vie, **qu'ils ont besoin d'être accompagnés dans le temps pour construire leur projet et le préparer, pour s'armer aussi tant scolairement que pratiquement**. L'objectif est d'agir sur l'horizon des possibles, de le faire le plus concrètement possible pour un nombre beaucoup plus important de jeunes que cela est le cas aujourd'hui.

Les dispositifs qui se sont succédé depuis 2005 n'ont jamais constitué une politique publique à proprement parler. Ils ont été souvent remplacés ou modifiés, leurs objectifs et leur périmètre n'ont pas toujours été clairs¹⁸, leurs moyens n'ont pas toujours été à la hauteur, ni stabilisés dans la durée, les structures appelées à les gérer n'ont pas fonctionné de manière optimale et les actions conduites se limitent en général à une seule année du cursus secondaire, ce même si on note depuis quelques années un développement des programmes pluriannuels. Les établissements d'enseignement supérieur qui ont "pris la main" à partir du début des années 2000 l'ont d'abord fait pour répondre à leurs propres problèmes d'insuffisante mixité socio-culturelle et non pour contribuer de façon plus générale à la résolution d'un problème de société. Les choses évoluent depuis quelques années et beaucoup de programmes se sont ouverts à la dimension "égalité des chances" portés par des établissements du supérieur qui, finalement, ne "travaillent" pas d'abord pour assurer leur propre recrutement, mais le paysage demeure néanmoins éclaté.

Cet enjeu pour la jeunesse et la Nation est tellement important qu'il faudrait considérer que, pour les établissements d'enseignement supérieur, l'enjeu d'accompagner les élèves avant le bac vers l'accès aux études supérieures (en visant d'abord mais pas uniquement les élèves scolarisés dans l'éducation prioritaire) devrait être de même ampleur que celui qui consiste à accompagner leurs diplômés vers l'accès au marché du travail. **La raison en est simple : plus les élèves auront été préparés en amont à accéder à l'enseignement supérieur sous toutes ses formes -ou au marché du travail pour une partie des lauréats du bac professionnel- plus leur orientation sera réussie et plus leurs dispositions à y réussir seront élevées. Une attention particulière doit être apportée ici aux débouchés dans les IUT et les STS.**

Actuellement, on évalue donc à 80.000 au maximum le nombre d'élèves de collège et de lycée qui participent à un dispositif labellisé "Cordées de la Réussite" quand le nombre total de boursiers de l'enseignement secondaire est de 1,2 million et le nombre total d'étudiants de 2,5 millions —dont 1,6 million dans les universités. Si l'on excepte quelques cas tout à fait exceptionnels, le "taux d'effort" des établissements d'enseignement supérieur (qui mesure le nombre d'élèves du secondaire accompagnés rapporté au nombre d'étudiants de l'établissement

¹⁸ - A titre d'exemple, en 2011 seul un tiers des Cordées propose un accompagnement sur l'orientation et un quart un tutorat, qu'il soit fait par des étudiants ou par des enseignants) Rapport IGEN n°2011-084

considéré) est largement inférieur à 5%¹⁹. Ce chiffre est d'autant plus faible que les élèves de milieux modestes n'en sont pas les seuls bénéficiaires. De surcroît, ce sont les écoles, publiques et privées, qui assurent actuellement l'essentiel du travail (elles représentent près de la moitié des « têtes de cordées ») quand il est apparaît évident que les universités ont un rôle majeur à jouer et un intérêt manifeste à le faire.

Il est indiscutable qu'il faut faire plus, en accompagnant plus d'élèves et plus d'établissements, et qu'il convient d'inscrire cette démarche dans la durée. **La raison en est simple : les partenariats doivent être durables pour donner leurs pleins effets et les élèves doivent être accompagnés sur plusieurs années.** Et ces partenariats doivent impérativement intégrer le "tiers secteur", c'est-à-dire les associations engagées sous des formes diverses dans l'accompagnement des jeunes, dès lors que ses actions font l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière et indiscutable.

Il est important, dans ce cadre, que le dispositif "Cordées de la Réussite" perdure car le monde de l'éducation a besoin de s'identifier à des éléments stables. L'un des enjeux ici est donc de savoir comment articuler les Parcours d'excellence avec les Cordées de la réussite. La piste proposée consiste à désigner comme Parcours d'excellence, au sein du dispositif plus général des Cordées, ceux des partenariats qui débuteraient au Collège et se prolongeraient sur le temps du Lycée, c'est-à-dire qui accompagneraient les jeunes concernés sur une période de 4 ans. **Ce continuum sur 4 ans doit être une caractéristique centrale des Parcours mais il va de soi que ceux-ci devront proposer des actions ambitieuses. La seule inscription dans le temps de ce qui se fait ne saurait constituer la seule justification des Parcours.**

Sur le plan opérationnel, la formule la plus adéquate serait qu'un groupe d'établissements du Supérieur s'organise sur un territoire donné -un bassin regroupant des Collèges REP+ et REP et des Lycées généraux et professionnels- en lien avec des associations spécialisées dans l'intervention dans les établissements scolaires (et dans l'ouverture sur le monde professionnel) pour structurer des Parcours sur quatre ans²⁰. La mise en œuvre pourrait en être progressive, en commençant donc par la classe de 3^{ème}, et aurait vocation au début du lycée à s'ouvrir à des jeunes de milieux modestes qui n'auraient pas bénéficié du dispositif au collège de façon à constituer dans chaque établissement un "groupe élèves" de taille suffisante²¹. La montée en puissance vers le Lycée implique, pour que les choses se passent bien, que les professeurs des classes de Seconde soient fortement associés à la démarche et saisissent effectivement l'importance qu'il y a à accueillir dans les meilleures conditions des élèves qui, étant issus de collèges parfois stigmatisés, ne maîtrisent sans doute pas de la même manière que leurs camarades les codes du lycée.

¹⁹- On compte en France 75 universités (qui intègrent 113 IUT) et 226 écoles membres de la Conférence des Grandes Ecoles. Il faudrait aussi tenir compte du rôle joué par les 2.000 sections de techniciens supérieurs (STS) dans les Lycées.

²⁰ - Selon leur niveau d'organisation et de structuration, cette mission pourrait être confiée aux COMUE.

²¹- Il est important de laisser la place à diverses combinaisons sur le terrain pour tenir compte de situations locales extrêmement disparates. Au-delà des principes généraux et du cadre général d'action, les acteurs de terrain doivent avoir la "main".

Coordonner et piloter pour permettre une montée en puissance réelle et durable

Les enjeux liés à la coordination et au pilotage des actions sont absolument essentiels, et ce à tous les niveaux, depuis le plus local (le collège ou le lycée) jusqu'au national. Les acteurs de terrain insistent sur la fragilité des dispositifs en place, sur le risque permanent qu'ils stagnent ou disparaissent, sur les difficultés rencontrées pour "monter en puissance" et pour intégrer de nouveaux établissements. **Ils soulignent aussi, paradoxalement, le fait que des établissements gèrent parfois un nombre trop important de programmes au risque de s'y perdre et, surtout, de perturber les repères des élèves.**

L'une des clés de la réussite d'une montée en puissance des dispositifs d'accompagnement des jeunes réside dans la capacité à s'appuyer sur le volontariat de l'ensemble des parties prenantes, mais sur un volontariat organisé et piloté. L'appui sur ce que les acteurs considèrent comme les bonnes pratiques de terrain dans une logique "bottom-up" a pour but de monter en puissance, de faire plus et mieux, ce qui pose clairement la question de la coordination locale, académique et nationale de ce qui est mis en œuvre. On constate notamment que coexistent des collèges et des lycées largement encordés -proposant beaucoup de partenariats à leur élèves, au risque parfois de l'empilement, de la confusion et de la perte d'un nombre conséquent d'heures de cours sans justifications toujours sérieuses- et des établissements, parfois situés à proximité, qui ne proposent pas grand-chose soit par immobilisme, soit par choix car les dispositifs étaient trop lourds à gérer.

La circulaire dite de pérennisation des cordées publiée en 2012 a posé plusieurs principes dont certains sont mis en œuvre alors que d'autres sont toujours en attente de l'être. Si la déconcentration du pilotage avec la mise en place d'un comité académique sous l'égide du préfet et du recteur est effective dans une majorité d'académies, le comité de pilotage national n'a lui jamais été installé²². Cela manque à l'évidence pour mobiliser au bon niveau les rectorats en lien avec les préfetures.

Le comité national de pilotage qui devra évoluer dans sa dénomination et sa composition pour intégrer les Parcours d'excellence, aura pour objectif de donner un cadre de cohérence au plan national tout en favorisant des déclinaisons régionales qui tiennent compte de contextes locaux très différents, que ce soit en termes de besoins et de ressources. Il pourrait apporter son concours à la définition des objectifs opérationnels et des modalités de mise en œuvre tout en veillant à l'évaluation de ce qui est fait. **Il devrait impulser le développement du maillage territorial organisé par les recteurs et animer le réseau des correspondants académiques et/ou régionaux, sans que la personne chargée de l'animation appartienne nécessairement aux services du rectorat.** Il aurait aussi la mission de valoriser les bonnes pratiques et d'organiser des actions de promotion, notamment dans le cadre de la semaine nationale des cordées de la réussite qui pourrait se voir ajouter la référence aux Parcours d'excellence. Enfin, le Comité national devrait élaborer un rapport annuel relatif à la mise en œuvre avec des préconisations d'amélioration ou de réorientation.

Il va de soi que l'utilité et la valeur de ce pilotage multi-niveau n'ont de sens que si les acteurs du monde universitaire et du monde associatif y sont étroitement associés, de même que

²²- Ces constats s'inscrivent dans la lignée de la conclusion du rapport IGEN n°2011-084 cité plus haut et de l'exemple de l'académie de Versailles.

des représentants des lycées et des collèges impliqués. Il s'agit bien en effet de créer les conditions d'un pilotage actif adossé à l'expérience concrète des acteurs de terrain.

La circulaire du 25 avril 2012 a eu pour objectif de permettre le passage d'une logique de dispositif qui avait montré ses limites²³ à la mise en œuvre d'une politique publique pilotée au niveau académique par les recteurs en lien avec les préfets²⁴. Elle confie clairement la responsabilité du maillage territorial ainsi que celle de la validation des projets aux recteurs en lien avec les préfets de régions. Il est impératif, quatre ans après sa publication, que l'installation des comités de pilotage académiques, dont la composition doit refléter la diversité des partenaires mobilisés, soit réalisée partout et qu'ils aient un rôle actif et pas simplement "décoratif"²⁵. Il est également essentiel que les référents académiques en charge des Cordées et des Parcours d'excellence se voient dotés de moyens adaptés à la situation de leur rectorat d'affectation et soient placés sous l'autorité directe du recteur. **Il serait à cet égard très pertinent qu'existe réellement un réseau national des référents académiques, doté possiblement d'outils collaboratifs, dont la mission intégrerait la dimension interministérielle.** On doit aussi porter attention aux enjeux de la coordination entre les acteurs de l'enseignement supérieur et à celle entre les acteurs du monde associatif de façon à ce que n'existent ni concurrences inutiles, ni territoires délaissés. Il pourrait être pertinent de s'interroger sur le point de savoir si la responsabilité académique de la coordination ne pourrait pas, selon les spécificités territoriales, être exercée par un porteur de programme dédié, le secrétariat restant alors bien entendu exercé par les services du rectorat. Enfin, la création d'un tableau de bord académique est indispensable au pilotage académique et national.

Les expériences les plus convaincantes montrent, en ce qui concerne précisément les acteurs de terrain, l'importance de la coordination à tous les niveaux. Dans les collèges et les lycées, les référents, qui sont soit des enseignants, soit des personnels de direction, doivent pouvoir s'appuyer sur des jeunes en service civique affectés à un établissement ou à un bassin en fonction de l'importance du programme concerné. Leur rôle consiste à "mettre en musique" les actions dans leurs aspects les plus concrets : réserver un bus, s'assurer que la salle informatique a bien été réservée, vérifier que les parents ont été informés d'un projet de sortie et qu'ils ont donné leur accord, appeler les tuteurs pour faire le point avec eux, aider les élèves dans leur travail... Des fonctions identiques doivent être prévues, encouragées et financées dans les universités et les écoles et dans les associations. On doit en effet avoir à l'esprit la fragilité de ces programmes et leur durée de vie limitée. Il est complexe de les mettre sur pied et encore plus complexe d'en assurer le fonctionnement et la permanence. **La faute souvent à un déficit d'organisation et de suivi : les professeurs référents, les personnels de direction, les élèves eux-mêmes ont beaucoup de choses à faire. Ils doivent être aidés par des "agenciers", placés bien évidemment sous leur autorité et formés par eux, qui ont vocation à être des rouages essentiels.**

23- Cette approche était totalement adaptée en phase expérimentale mais ne peut être prorogée indéfiniment. Nombre de commentateurs, notamment des sociologues de l'éducation, ont fait observer que, même s'il était monté en puissance selon un rythme relativement rapide, le dispositif ne s'adressait qu'à une minorité d'établissements et d'élèves, et pas nécessairement à ceux qui devaient en bénéficier en priorité.

24- Ce pilotage doit absolument intégrer des actions de communication auprès de l'ensemble des parties prenantes sur ce qui a été acté, décidé, sur les sujets abordés. Un pilotage sans communication n'aurait aucun sens.

25- Notre idée ici rapidement résumée est que ces comités jouent un rôle de pilotage effectif plus qu'indicatif.

L'évaluation

Si un certain nombre des programmes dits d'égalité des chances font l'objet d'une évaluation décidée par leurs responsables, les programmes financés dans le cadre des Cordées de la Réussite ne sont pas évalués systématiquement ni sur le plan quantitatif (suivi de cohorte) ni sur le plan qualitatif (suivi *in itinere*).

Les données dont on dispose nous permettent de savoir le nombre d'élèves et d'établissements accompagnés, le nombre de tuteurs. On connaît aussi globalement le type d'actions qui sont conduites. Mais ces informations sont lacunaires, pas toujours actualisées, livrées par les opérateurs sans réelle vérification. Surtout on ne sait rien dire ou presque de leurs effets sur les jeunes, sur les établissements, sur les tuteurs, en somme sur le système en son ensemble. On ne peut pas vérifier une adéquation entre les moyens alloués et des résultats obtenus, ni savoir si les moyens sont bien affectés. On ne sait pas non plus si les actions sont pertinentes et adaptées, ni si elles ont des effets réels et durables. Les financements publics sont décidés sur la base d'un projet, de conditions d'éligibilité (par exemple pour les établissements qui relèvent de la politique de la ville) puis d'un compte-rendu mais sans que l'on puisse réellement dire si des objectifs ont été tenus ni lesquels. Bien entendu, on fait globalement l'hypothèse que ce qui est financé a du sens et des effets mais on ne sait pas dire avec précision si cela est vérifié empiriquement, dans quelle mesure et sous quelle forme. On peine donc à identifier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration des dispositifs comme on sait mal refuser des actions mal ajustées.

Il est donc très important pour la crédibilité générale du projet de prévoir des mécanismes d'évaluation en amont de la mise en place des Parcours d'excellence. En complémentarité avec la DEPP, les services statistiques des académies (SSA) et de l'enseignement supérieur, il s'agira de travailler plus spécifiquement sur le suivi de cohortes dans la durée du parcours depuis la 3^{ème} jusqu'à la Terminale, pour mesurer notamment les résultats obtenus par les élèves accompagnés au brevet puis au baccalauréat et pour connaître leur orientation après la 3^{ème} via Afelnet et après la Terminale via APB par rapport à la population générale des élèves. Par ailleurs, elle sera associée à un appel à candidatures visant à l'évaluation qualitative des Parcours. Celui-ci visera les équipes de recherche spécialisées dans ce domaine (sociologie, sciences de l'éducation, économie, science politique...) et sera attentif à leur parfaite indépendance. Le texte sera rédigé par le Délégué Ministériel avec l'appui de la DEPP, de la DGESCO, de la DGESIP et du CGET²⁶. Il sera porté à la connaissance du Comité de Suivi.

Mais l'évaluation ne doit pas se limiter à rendre compte de ce qui se passe au niveau des élèves. Elle doit intégrer aussi les effets sur les autres acteurs, individuels (enseignants, tuteurs...) et institutionnels (établissements scolaires, établissements du supérieur, rectorats, associations...) et prendre en compte la nature et la qualité du travail conduit par les divers partenaires. **On doit absolument dépasser le stade artisanal actuel qui conduit souvent à considérer que le fait de s'investir induit mécaniquement que ce que l'on fait est de qualité, a du sens et fait effectivement "bouger les lignes".** L'un des signes les plus tangibles d'une politique publique en train de se faire réside dans le fait d'évaluer, de le faire faire par des tiers et d'en assumer les résultats.

26- Le CGET de son côté pourrait adapter sa propre enquête annuelle sur les Cordées en l'élargissant aux PE. Dans une démarche interministérielle, il conviendrait aussi d'associer ici la Culture, la Défense et l'Agriculture et, sur un autre registre, les Inspecteurs Généraux.

Les moyens

Au-delà des enveloppes allouées par les deux ministères contributeurs (MENESR et Ville)²⁷, les recteurs mobilisent dans des proportions variables mais non négligeables des moyens de droit commun ou de différentes origines (HSA, HSE, structure administrative dédiée, crédits pédagogiques, plans académiques de formation, subventions...). On peut retrouver la même chose au niveau des établissements du second degré ou d'enseignement supérieur. De même, certaines associations qui interviennent dans ce cadre mutualisent des crédits des ministères avec d'autres concours. D'autres types de crédits ou subventions sont également mobilisés (crédits européens, crédits régionaux, fondations, appels à projets...).

Un inventaire précis des différentes ressources disponibles est nécessaire pour mutualiser les informations à ce sujet et également mieux appréhender le coût de cette politique et les moyens dont elle peut disposer. Il est évident que le maintien de crédits fléchés des ministères est indispensable²⁸ et que des moyens complémentaires ont été prévus. Un travail devra être mené pour mieux cibler leur emploi (animation et coordination des dispositifs locaux, défraiement des intervenants, qualification des intervenants, déplacements des jeunes sous certaines conditions...) étant entendu que le complément serait apporté par les autres ressources que nous avons proposé d'identifier. Il conviendra aussi de bien préciser les conditions de versement des moyens et les modalités de répartition. S'agissant des moyens apportés au titre de la politique de la ville, il est important qu'il soit fait référence aux Parcours d'excellence dans le volet éducatif des Contrats de ville de façon à en permettre le financement. La rédaction d'un avenant spécifique joint à chaque contrat de ville serait très utile.

Au-delà de cet inventaire, une piste d'amélioration relevée par tous les acteurs de terrains, et étroitement liée à la question du pilotage, est celle de pouvoir disposer d'une personne dédiée presque exclusivement aux dossiers PE et Cordées au sein de l'administration de l'éducation nationale. Cela permettrait de décharger certains référents de la tâche de mise en réseau tout en apportant un surcroît de légitimité si l'on choisit de confier cette tâche à un acteur rectoral. Cela aurait aussi l'immense avantage de permettre un suivi beaucoup plus régulier des actions engagées dans les Cordées et PE et de mobiliser les COPIL académiques pour gérer les problèmes qui auraient été ainsi beaucoup mieux et rapidement identifiés.

L'importance objective des territoires de l'éducation prioritaire étant différente selon les académies, il faut considérer que la quotité horaire dédiée à ces tâches pourrait aller d'un demi-emploi à deux emplois. Dans le même esprit, il conviendrait de porter attention au fait que les dossiers de l'éducation prioritaire, des cordées voire de la réserve citoyenne soit portée sinon par la même personne en tous les cas par le même service pour limiter les coûts de coordination et maximiser la circulation de l'information. **Plus largement, la question posée ici pour tendre à la plus grande efficacité possible est celle du guichet unique de gestion et de suivi.**

27- Il faut avoir conscience que les modalités de financement ne sont pas toujours très lisibles pour les acteurs de terrain et que leurs conditions d'accès peuvent décourager.

28- Le nombre de jeunes bénéficiaires ne peut être qu'un critère pour le calcul des dotations ministérielles. D'autres critères doivent être pris en compte, notamment l'éloignement du lieu d'intervention par rapport aux établissements ou organismes dont dépendent les intervenants. La densité (nombre de jours et d'heures) et la richesse (nombre d'actions) des programmes d'action doivent être également pris en compte. Enfin la possibilité de co-financements doit permettre de moduler cette dotation initiale.

La mobilité des élèves, outil de construction de leur avenir

La construction d'un parcours d'ambition pour les élèves pose la question de leur mobilité spatiale, c'est-à-dire de leur capacité à se projeter au-delà de leur territoire de référence qui correspond souvent au quartier. Cet enjeu de la mobilité sera présent lorsqu'il faudra quitter le collège et aller au lycée, après le lycée pour choisir le lieu de ses études supérieures ou de son premier emploi. Il ne concerne pas seulement les zones péri-urbaines ou rurales, les difficultés objectives à se déplacer et les conséquences matérielles que cela entraîne (être interne dès le lycée, ne pas rentrer souvent, devoir se payer un logement) mais renvoie aussi très souvent à une intériorisation de schémas qui font des déplacements, même les plus aisés, des voyages qui font peur et dont on se méfie.

Les problèmes ne sont pas tant ceux du coût (beaucoup de régions assurent la gratuité du transport ferroviaire pour les boursiers) ou de la praticité (le RER propose un maillage relativement satisfaisant en région parisienne, les transports urbains dans la plupart des métropoles) que ceux liés à l'insuffisante maîtrise de l'espace qui réduit l'horizon à son espace de proximité. On sait qu'il existe une forte relation de causalité entre le lieu de vie, le milieu social d'appartenance et la difficulté à envisager une mobilité soit pour poursuivre ses études, soit pour travailler.

Dans une période marquée par l'affaiblissement des distances grâce à Internet, par le développement des transports de proximité et des transports aériens *low cost*, il faut constater que la question de la mobilité, ou plutôt du manque de mobilité, est très présente dans les catégories populaires. Elle se traduit notamment par des choix d'orientation après le collège ou le lycée qui privilégient la proximité avec le domicile familial plutôt que la préférence et/ou l'intérêt de l'élève.

Les dispositifs d'accompagnement doivent donc dans la mesure du possible prendre en compte cet enjeu et prévoir des temps de mobilité sur et hors temps scolaire : visite d'une entreprise ou d'une administration, d'un site culturel, déplacements dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire... Diverses expériences déjà mises en place dans le cadre des Cordées prévoient des déplacements plus ou moins réguliers, allant parfois jusqu'à permettre aux élèves de dormir en dehors du domicile des parents. L'organisation en est complexe et coûteuse et on ne dispose pas d'évaluation précise mais il semble intuitivement que la mobilité organisée, prévue et liée effectivement à un projet plus général, change le regard des élèves et facilite leur projection spatiale au-delà de leur cadre de vie ordinaire.

Il faut prévoir, dans la mesure du possible via un partenariat avec les Départements et les Régions, qu'une somme modique soit allouée annuellement aux établissements afin qu'ils puissent financer ces dépenses. On voit souvent, malheureusement, des projets de mobilité pourtant simples (aller passer une journée à Paris, se déplacer dans l'université ou l'école partenaire) être annulés car il manque quelques centaines d'euros et qu'il n'existe semble-t-il pas de ligne budgétaire dédiée. **Un budget annuel d'au moins 1 500 euros/établissement, modulable selon les caractéristiques de l'établissement et la taille du groupe d'élèves, permettrait sans doute de faire face à ces dépenses particulières.**

Le choix du groupe d'élèves

L'un des principes de base des Parcours d'excellence est d'accompagner des élèves vers des projets post-bac divers. L'une des conditions essentielles pour y parvenir est de pouvoir travailler avec un groupe dans lequel les élèves présentent des dispositions scolaires diverses. **Les Parcours n'ont pas vocation à être des actions contre le décrochage scolaire ou des actions limitées aux très bons élèves au sens scolaire du terme.** Le groupe constitué dans chacun des établissements, collèges et lycées, doit être d'une taille relativement réduite pour des raisons pratiques et d'efficacité dans le suivi. Il convient par exemple que le ratio nombre d'élèves accompagnés/étudiant ou "adulte" tuteur se situe autour de 6 élèves/adulte de façon à permettre un suivi intéressant, ce même si l'on sait bien que la "bonne taille" pour un groupe dépend de l'activité et de la nature de l'accompagnement.

Pour le reste, il convient d'être attentif à trois caractéristiques lors du choix des élèves pour participer aux Parcours d'excellence :

- **la motivation** : les élèves devront manifester un intérêt pour suivre le programme proposé car celui-ci, même s'il leur apportera sans conteste beaucoup en termes d'informations, de confiance en eux et de moyens pour poursuivre sereinement leur parcours, leur demandera un investissement certain, parfois en dehors des heures de classe, et sur la durée, avec les responsabilités qui en découlent. Ce point est important car les expériences montrent que l'un des points faibles des Cordées réside justement dans l'abandon progressif et la dilution du groupe initial.

- **l'hétérogénéité** : l'objectif des Parcours est un objectif de "capacitation" destiné à des élèves aux profils scolaires divers. Le groupe ne peut donc pas se limiter aux seuls élèves ayant les meilleurs résultats scolaires. La diversité du groupe est un enjeu important et sans doute aussi une clé pour permettre l'intégration optimale du programme dans les établissements car les professeurs et les parents verront qu'il ne se limite pas à une catégorie précise d'élèves. Il est important d'ajouter que le continuum de la 3^{ème} à la Terminale aura pour conséquence que le groupe primitif constitué dans un collège se répartira au lycée entre plusieurs établissements. Cette situation nous conduit à faire deux recommandations : d'abord d'ouvrir l'accès au Programme en classe de Seconde à de nouveaux élèves non bénéficiaires en 3^{ème}, ce de façon au lycée à pouvoir s'appuyer sur un groupe de taille optimale, ensuite d'être attentif à ce que l'accompagnement assuré par un ou deux établissements du Supérieur et par des associations soit prolongé le plus souvent possible au lycée pour assurer une continuité et pas confié à d'autres partenaires.

- **la situation familiale** : les élèves choisis en classe de 3^{ème} dans les collèges REP+ et REP le seront sans attention portée à leur appartenance sociale car on part du principe que ces établissements accueillent en large part des élèves de milieux modestes. Dans les autres établissements, collèges ruraux non REP et lycées, il sera demandé aux équipes en charge du programme de prendre en compte les critères sociaux dans la constitution du groupe. Plusieurs programmes déjà en place fonctionnent par exemple en intégrant les élèves boursiers du secondaire et les élèves dont on sait qu'ils seront boursiers dans le supérieur et en gardant des places à des élèves non boursiers mais dont la situation personnelle justifie qu'ils soient retenus. Il arrive aussi ici ou là que le financement de certaines actions par les pouvoirs publics soit

logiquement limité aux boursiers et que d'autres élèves y soient incorporés et financés par l'établissement lui-même ou des opérateurs privés²⁹.

Les conditions pratiques permettant de choisir le groupe d'élèves doivent être organisées avec précision et méthode car de la qualité de la "mise en route" dépend largement le bon déroulé des opérations. Les enseignants référents du collège et du lycée en sont les acteurs clés. Ils doivent avoir intégré le fait que le groupe doit être hétérogène, que l'information doit avoir été également donnée à l'ensemble des élèves afin que ceux-ci fassent un choix le plus éclairé possible. Les acteurs des établissements du Supérieur et des associations partenaires ont vocation à être sollicités par les professeurs du secondaire mais plutôt pour donner des conseils et des avis. Il faut aussi insister sur le rôle essentiel joué par les parents, tant dans cette première phase d'information et de sélection que, plus largement, tout au long de l'année scolaire.

Beaucoup d'études sur la parentalité soulignent le fait que les parents dont les origines sociales sont les plus modestes, et *a fortiori* les parents d'origine étrangère, éprouvent de très grandes difficultés à trouver leur place dans l'institution scolaire, n'en comprennent pas le langage, intériorisent une peur de la mobilité, ont du mal à projeter les études de leurs enfants très au-delà de l'année scolaire en cours. S'ils savent l'importance des études, ils n'en maîtrisent pas les codes. Il est donc parfaitement clair que les parents doivent être des alliés des Parcours d'excellence, ne serait-ce que parce qu'il faut qu'ils soient d'accord pour que leurs enfants travaillent en dehors des heures de classe, se déplacent dans d'autres lieux, rencontrent d'autres adultes que les professeurs. **Pour maximiser les chances que cela soit possible, il faut sans doute prévoir d'organiser des réunions d'information en fin de classe de 4^e, en prenant le prétexte de la préparation de la 3^e, pour présenter ce qui sera fait et les buts recherchés.** Dans certains établissements, la réalisation de documents d'information en langues étrangères pourra aider à nouer une relation de confiance. Puis, au fur et à mesure du développement des actions, il sera possible de s'appuyer sur des ex-élèves des collèges et des lycées -des pairs- que les parents connaissent et en qui ils ont confiance. Il convient aussi de penser que le travail de coordination tout au long de l'année scolaire devra absolument prendre en compte la nécessité d'avoir des contacts réguliers avec les parents.

29- C'est déjà le cas, mais de façon très différente selon les programmes, notamment via des Fondations d'entreprises.

Le tutorat

D'après les chiffres disponibles, 62% des cordées de la réussite proposent actuellement un tutorat assuré dans 61% des cas par des étudiants, 22% par des enseignants et 6% seulement par des intervenants associatifs. Cette pratique est donc assez largement répandue. Elle est plébiscitée par les acteurs quand bien même elle prend des formes très différentes et alors que l'on ne dispose pas d'évaluation sérieuse.

Un rapide tour d'horizon de ce qui existe actuellement met en exergue la très grande diversité des pratiques.

Ainsi, le tutorat est proposé sur et hors temps scolaire, dans les établissements, dans les familles ou dans des lieux privés (par exemple des locaux associatifs ou municipaux). Il est assuré par des étudiants recrutés et "gérés" directement par leur établissement ou qui agissent pour une association liée à leur école ou à leur université. Il est organisé au plan individuel, pour de petits groupes d'élèves, des classes, des niveaux d'étude voire pour un établissement complet. Il fonctionne sur l'année scolaire entière, pendant une période plus limitée voire ne repose que sur une seule intervention. Les tuteurs sont bénévoles, bénéficient de l'attribution de crédits dans le cadre de leurs études supérieures ou sont indemnisés, en général sur une base forfaitaire. Ils interviennent pour proposer du soutien scolaire, faire du coaching, présenter des conseils d'orientation ou parler de leur métier et de leur parcours, accompagner les élèves dans des sorties de nature diverse. Enfin, ils bénéficient d'une formation initiale plus ou moins importante et d'un suivi également variable.

L'enjeu ici consiste à s'appuyer sur un tutorat organisé et structuré, proposé par des tuteurs formés et motivés qui travaillent en liaison étroite avec les enseignants référents dans les établissements et sont eux-mêmes encadrés et suivis soit par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils sont issus, soit par l'association pour laquelle ils agissent. Il vise aussi à toucher un nombre beaucoup plus important de jeunes élèves. Cet objectif peut se heurter rapidement à la contrainte du nombre de tuteurs si l'on donne la priorité à du tutorat individuel et plaide peut être pour la promotion d'un tutorat en petit groupe. Parmi les pistes pouvant permettre de trouver un nombre suffisant de tuteurs, il faut considérer celle qui consiste à faire appel à la réserve citoyenne. Pour que cela soit efficient il faudra être attentif à ce que les établissements en soient d'accord, que les réservistes aient bénéficié d'une formation au tutorat et qu'ils puissent surtout se rendre disponible pour aller dans les établissements éloignés des zones urbaines où, en règle générale, ils sont plus nombreux. De plus, la gestion de la réserve citoyenne dans les Rectorats ne relève en général pas des mêmes personnes que celle de l'éducation prioritaire et des cordées de la réussite, ce qui suppose de bien gérer la coordination.

Les règles minimales communes auxquelles l'ensemble des acteurs doivent être attentifs sont les suivantes : que les tuteurs soient formés et préparés, qu'ils interviennent devant des effectifs réduits, qu'ils le fassent dans la durée et de façon régulière. Parmi les pistes pratiques que l'on peut évoquer: un *vademecum* du tuteur (qui distinguerait le tuteur étudiant et le tuteur issu du monde professionnel), la mobilisation des ressources numériques pour aider à les former et leur permettre de remplir des "états de suivi", l'organisation de sessions mutualisées de formation entre divers programmes. L'utilité des déplacements réguliers dans les établissements peut se heurter à des contraintes d'emploi du temps du côté du tuteur et du côté des élèves. Cela

suppose de mener un vrai travail de coordination, de disposer des moyens humains pour le faire, et de ne pas laisser les tuteurs trop seuls pour gérer leur engagement. **Il faut insister sur le fait que les tuteurs, qu'ils soient étudiants ou issus du monde professionnel, n'ont pas vocation à se substituer aux enseignants dans les apprentissages fondamentaux mais à venir en appui et en complément pour tout ce qui concerne les compétences académiques au sens large.**

L'engagement d'étudiants dans le tutorat est un engagement lourd, s'il est bien fait, qui nécessite une reconnaissance et une valorisation: mention sur le supplément au diplôme, crédits ECTS, points supplémentaires sur la moyenne générale, rémunération financière. **C'est bien sûr au coordinateur universitaire qu'il revient de trouver la solution la plus en cohérence avec la politique de son établissement et avec ses marges de manœuvre, matérielles et budgétaires.** Il doit aussi prévoir les coûts liés aux déplacements et tenir compte des temps de trajets et parfois des difficultés d'accès dans les établissements, facteurs qui entraînent souvent un délitement progressif du tutorat au long de l'année. Le recrutement des tuteurs est effectué par le coordinateur des Parcours au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. Ce dernier est juge de la motivation et des qualités d'un bon tuteur (patience, pédagogie, sens du contact...). Si tous les profils étudiants sont évidemment les bienvenus, certains se distinguent comme devant être recherchés activement, en particulier les étudiants des ESPé et ceux qui se destinent aux métiers de l'éducation. On peut également penser à mobiliser les écoles du service public qui maillent bien le territoire national, proposent des profils d'études préalables très différents, et dont les élèves, bien souvent, manifestent une envie d'engagement. Lorsqu'il existe une association « égalité des chances », « ouverture sociale » ou même dans certains cas les Bureaux des Élèves, ces dernières peuvent être un levier de communication et de pré-recrutement important pour renforcer le nombre des tuteurs. Plus largement, la prise en compte obligatoire de l'engagement étudiant devrait aider au recrutement.

Le tutorat associatif assuré par des professionnels constitue une autre facette et un autre enjeu. Les questions principales soulevées pour le tutorat étudiant sont également posées. Le triptyque "coordination, formation, suivi" doit être particulièrement respecté, que l'engagement soit géré par une association à dimension nationale, proposant des processus assez précis, ou par une association locale de taille plus modeste. Et il faut avoir conscience des questions posées par la responsabilité de ceux qui s'engagent en pensant à la question de la prise en compte des questions liées aux assurances des jeunes.

Au total, si le tutorat apparaît comme une pratique efficace dont il faut encourager le développement quantitatif (nombre de tuteurs et nombre d'élèves "tutorés"), il **convient d'insister sur le fait que cette pratique doit être conduite de façon professionnelle depuis le recrutement et la formation des tuteurs jusqu'à l'évaluation de ce qu'ils ont fait.** Et il faut aussi avoir pleinement conscience que la montée en puissance des dispositifs, l'augmentation souhaitable du nombre de tuteurs, vont poser de redoutables problèmes d'organisation et de logistique dont il faut avoir pleinement conscience si l'on ne veut pas courir le risque de lancer des actions qui ne prendraient pas réellement leur essor.

Les ressources numériques

Il est très important de prendre en compte les ressources numériques sous des formes et pour des usages différents mais complémentaires. Toute politique publique, surtout lorsqu'elle est en phase de montée en puissance requiert des supports d'information, de mutualisation des ressources et de valorisation des bonnes pratiques.

Un bon exemple de cela appliqué à notre sujet consiste dans la réalisation d'un espace collaboratif dédié aux cordées de la réussite et qui a été confiée dès 2009 à l'ONISEP³⁰. Il a été conçu comme un espace interactif d'informations, d'échanges entre acteurs et de valorisation des initiatives du terrain. Il ne fait ni doublon avec les sites institutionnels existants (sites ministériels, Eduscol, sites des établissements, des associations...), ni concurrence à ces sites dès lors que les informations qu'ils proposent sont bien actualisées. Les réseaux académiques sont géo-localisés avec des liens vers les sites des établissements impliqués. Les contenus s'appuient sur des informations consolidées mises en ligne sur les sites institutionnels, notamment ceux des rectorats. Au-delà, il permet, avec les modérations nécessaires, de donner une plus grande visibilité aux actions menées au niveau local. Il devait également permettre de développer une réflexion de fond associant les différents acteurs et partenaires mais cette dimension n'a à ce jour pas été développée. Il est également un support très important de la semaine nationale des Cordées de la réussite puisque, via un lien avec les espaces dédiés aux cordées de la réussite sur les sites académiques, ces dernières peuvent faire connaître toutes les initiatives prises à cette occasion, l'ONISEP pouvant assurer la valorisation de ces initiatives au plan national (médias, communiqués, mise en exergue...).

L'implantation de cet espace dédié sur le portail de l'ONISEP est incontestablement un atout pour la valorisation de cette politique à conserver et développer. Une convention ad hoc précisant les missions confiées dans ce domaine à l'ONISEP pourrait être signée.

Les outils développés par l'ONISEP sont des outils nécessaires mais sans doute pas suffisants, ne serait-ce que parce qu'ils concernent surtout les questions d'orientation et aussi parce que l'on ne sait pas réellement dire, sur le plan qualitatif, qui les consulte et pour quels usages. Surtout, il est important qu'une démarche proactive soit effectivement mise en place dans la durée pour que le portail soit utilisé par des familles et des élèves qui sont en véritable déficit d'information. Un outil qui aiderait en large part des familles déjà bien informées et/ou qui savent comment s'informer manquerait son objectif.

Par ailleurs, beaucoup d'acteurs de terrain, plusieurs grandes écoles, des universités, des associations spécialisées dans le tutorat, ont développé leurs propres ressources numériques à destination des lycéens et des collégiens qu'ils accompagnent³¹. Celles-ci sont souvent bien construites, avec des contenus riches et diversifiés³². Il pourrait être pertinent et efficace de voir comment faire pour mettre en réseaux ces divers supports, en commençant peut être par

30- Plusieurs noms de domaines ont été déposés par l'ONISEP de manière à protéger l'usage de la dénomination "cordées de la réussite".

31- Facebook est également largement utilisé. Beaucoup de programmes ont mis en place leurs propres "pages" qu'ils utilisent pour diffuser des informations et relayer les événements organisés.

32- On y trouve des supports sur l'orientation, des contenus méthodologiques, des cours, des corrigés d'exercice, des quizz, des vidéos d'exercices de coaching ou de prise de parole et de présentation de soi, des réseaux d'échange entre élèves du programme et tuteurs étudiants. Il est possible aussi de savoir qui se connecte, selon quelle régularité.

élaborer un « annuaire » des PE et des Cordées où tous les acteurs pourraient échanger pour renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux. On peut aussi considérer que ces espaces numériques pourraient avoir vocation à être des lieux de stockages de contenus numériques pour aider à déployer les PE de manière opérationnelle. Il serait vraiment pertinent d'imaginer une organisation qui combine des ressources produites "en haut" et des ressources inventées par les acteurs de terrain, notamment pour valoriser là aussi les bonnes pratiques et sans doute aussi pour réaliser des économies d'échelle. Le pilotage académique et national devrait y aider.

L'existence de ressources numériques ne doit pas conduire à minimiser les enjeux liés à leur utilisation pratique. Il est très important que les élèves et leurs professeurs ainsi que les tuteurs soient formés et incités à les utiliser. Pour cela, il est important de prévoir des périodes d'initiation et d'utilisation au sein même des établissements sous la supervision d'encadrants, ne serait-ce que parce que des élèves ne sont pas toujours équipés chez eux. En outre, le travail d'évaluation qualitative devra être attentif à regarder comment le numérique est effectivement utilisé et valorisé.

Enfin, il est important d'insister sur le fait que les ressources numériques doivent être conçues en complément, et non en substitution, aux actions présentiels qui doivent être privilégiées. Une exception peut concerner des établissements éloignés des centres universitaires. Pour des raisons pratiques, notamment de gestion des emplois du temps, on peut aussi favoriser l'utilisation de visio-conférences ou de Skype en substitution partielle au tutorat.

La gestion administrative des Parcours

Il est essentiel que les relations entre établissements secondaires et établissements du supérieur évoluent d'une logique selon laquelle des étudiants, des acteurs associatifs ou du monde économique délivrent une sorte de prestation de service au bénéfice de collégiens ou lycéens pour aller vers une implication plus forte des équipes pédagogiques au sein des établissements concernés³³. **La promotion de cette nouvelle orientation pourrait être accompagnée d'une incitation à utiliser les grandes marges d'autonomie données récemment aux Collèges, et également à mobiliser les dispositifs de droit commun existants.** La mise en place de plateformes numériques³⁴ (dont le coût de mise en œuvre reste relativement modeste par rapport au nombre de collégiens et/ou de lycéens qu'il est possible d'atteindre) avec l'identification au sein de chaque établissement impliqué, d'une personne ressource formée pour cette mission, devrait être également encouragée.

Au-delà de la présentation des possibles, les PE peuvent représenter une occasion importante de sortir du registre académique (en particulier en 3^{ème} et en Seconde) pour travailler sur **l'estime de soi et les compétences « faibles »** : la prise de parole en public, les capacités d'argumentation, le coaching, sont autant de champs d'actions qui se développent à l'heure actuelle et donc de leviers pour les tuteurs.

Enfin, l'ouverture professionnelle et culturelle (assez bien représentée par ailleurs dans les cordées de la réussite) représente la dernière facette du contenu des PE : le lien avec le monde associatif est tout trouvé, beaucoup de partenariats existent localement et il convient de s'appuyer sur eux et de les faire monter en puissance pour qu'ils soient plus réguliers et plus efficaces.

La Charte des Cordées de la réussite repose sur une rédaction moins administrative que celle des circulaires successives relatives aux cordées de la réussite et énonce des principes fédérateurs sur lesquels de nombreux acteurs peuvent se retrouver. Signée en 2011 par 17 départements ministériels et de nombreux partenaires, elle s'articule à une dimension interministérielle dont il faut souligner l'importance. La mise en place des Parcours d'excellence en complément des Cordées suppose une actualisation. La signature d'une nouvelle charte pourrait donner lieu à une valorisation ministérielle comme cela a été le cas en 2011.

Afin de consolider un dispositif d'essence partenarial qui s'appuie sur l'engagement d'acteurs divers, il serait utile de lui garantir une certaine pérennité en en faisant un axe des projets académiques adossé à des objectifs quantitatifs et qualitatifs pluriannuels (densité et diversité du réseau ; intensité et qualité des actions ; nombre d'élèves concernés et d'étudiants ou autres intervenants mobilisés) et prévoyant comme cela a déjà été évoqué une évaluation de la mise en œuvre et de son impact à la fois sur les relations entre les établissements et les parcours des jeunes bénéficiaires. **Tous ces éléments pourraient être pris en compte dans le cadre du dialogue de gestion pour l'allocation des moyens aux académies.** La montée en puissance de la politique publique que l'on souhaite promouvoir nécessite une assise réglementaire plus forte que les circulaires successives sur lesquelles on s'est appuyé jusqu'ici.

33- En n'oubliant pas bien entendu le rôle central des infirmières scolaires et des conseillers d'information et d'orientation.

34- Cf. le Programme d'Etudes Intégrées (PEI), développé par sept Sciences Po (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, St-Germain-en-Laye et Toulouse) qui s'appuie sur un portail numérique et des contenus spécifiquement élaborés pour les élèves bénéficiaires du PEI.

Au total, il s'agit de trouver un équilibre satisfaisant entre le volontarisme nécessaire de la puissance publique est le fait que les dispositifs fonctionnent en règle générale sur la base du volontariat et qu'il convient donc de trouver un bon équilibre entre volontarisme et volontariat, c'est-à-dire entre une forme d'obligation à faire et une forme de confiance très grande donnée aux acteurs de terrain. On doit être d'autant plus attentif à cet enjeu qu'une part non négligeable des acteurs engagés -établissements d'enseignement supérieur et monde associatif- peuvent s'émanciper d'un cadre obligatoire et que le risque n'est jamais loin de voir alors se développer des "effets Potemkine", c'est-à-dire des actions de façade correspondant a priori aux demandes publiques mais sans effets réels et sérieux sur les élèves.

Annexes

- **Liste exhaustive des personnes et institutions rencontrées et des participants aux ateliers de travail entre le 3 janvier et le 22 mars 2016.**
- **Carte des Collèges Rép + non encordés par académie (au 29 mars 2016)³⁵**
- **Carte de l'éducation prioritaire (janvier 2016)**
- **Liste détaillée sur les collèges Rep + non encordés¹**
- **Les Parcours d'excellence et leur déploiement en quelques mots**
- **Lettre de mission de la ministre en date du 11 janvier 2016**
- **Contacts**

35- NB: ces deux cartes sont actualisées pour le mois de mars 2016. Elles peuvent comporter des inexactitudes dues à la consolidation des données par les différents services concernés.

Liste des acteurs rencontrés

Entité	Acteur	Fonction
<i>État</i>		
CGET	Mme Bonnet-Galzy	Commissaire générale
	M. De Reboul	Sous-directeur de la cohésion et du développement social
	M. Fraysse	Chef de bureau Education, Enseignement supérieur et Affaires sociales
	M. Jallet	Commissaire général délégué directeur de la ville et de la cohésion urbaine
	M. Baudouin	Directeur de la stratégie territoriale
	Mme Boudarssa	Bureau de l'éducation et de l'enseignement supérieur
DGESIP	M. Castell	Sous-directeur de la vie étudiante
	Mme Gaudé	Département de l'orientation et de la vie des campus
DGESIP	Mme Bonnafous	Directrice Générale
	M. Audebrand	Chef du département l'orientation et de la vie des campus

DGESCO	M.Bablet Mme Pottier Mme Coulon	Chef du bureau éducation prioritaire Chargée d'études Chargée d'études
Préfecture	Mme Benrabia Mme Chapet	Préfète égalité des chances de Seine-Saint-Denis Déléguée de la préfète
Ministère de la Ville	M. Kanner Mme Geoffroy Mme Lebonnec	Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Secrétaire d'État à la Politique de la Ville Conseillère des politiques interministérielles de la Ville
Elysée	M. Prochasson	Conseiller du Président de la République
<i>Enseignement Supérieur et Secondaire</i>		
Associations d'établissements		
Conférence des Présidents d'Universités	M. Ehrsam Mme Sement Mme Marseault	Délégué Général Chargée de mission Chargée de mission

	Commission Vie Etudiante	Plusieurs Présidents d'université
Conférence des Grandes Ecoles	Mme Dardelet M. Meunier	Responsable du Pôle Ouverture sociale Chargé de mission
Groupe d'Ouverture Sociale	Tous les participants	Profils variés
Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs	Mme Schöninger	Directrice exécutive
Assemblée des Directeurs d'IUT	M. Lickel	Président et Directeur d'IUT de Strasbourg
Paris Sciences et Lettres (PSL)	M. Coulon M. Prunier Mme Catto	Président Directeur Général des formations et de la vie étudiante Doyenne de la formation
Université franco-allemande	Mme Oster-Stierle M. Capitant	Présidente Vice-Président

Etablissements têtes de Cordées

INSA Centre Val de Loire	M. Maki	Responsable Cordée - Campus de Bourges
	M. Margot	Responsable Cordée - Campus de Bourges
	Mme Marpault	Responsable Cordée - Campus de Blois
	M. Perron	Responsable Cordée - Campus de Blois
Université et IUT de Reims	Mme Leprêtre	Responsable Cordée
IEP de régions	M. Prince	Responsable PEI
	M. Calafiore	Responsable PEI
ENS Ulm	M. Abillon	Responsable Cordée et Pôle PESU
	Mme Malesevic	Chargée de mission PSU
Université de Picardie Jules Verne	M. Henot	Vice-président délégué à l'égalité des chances
	M. Brazier	Président de l'université
	M. Pierens	Responsable cordée pour l'IUT de Saint-Quentin
Université d'Evry	Mme Antoine	Chargée des cordées de la réussite
Université de Créteil	M. Morin	Chargé des cordées la réussite
Centrale Marseille	M. Quiquerez	Directeur du Labo Sociétal et Responsable Cordée

EM Normandie	M. Soreau	Responsable Cordée de la réussite
IUT de Strasbourg	Mme Kennel	Directrice Adjointe et référente Cordée de la réussite
Université de Lyon	M. Lafay Mme Paulignan	Responsable du Pôle réussite SUIO Lyon 1
ENS Lyon	Mme Vassener Mme Boutchich	Service vie étudiante et campus Responsable Trait d'Union
Catho de Lyon	Mme Moquet	Responsable Cordée
Sciences Po Paris	Mme Huillery	Professeur d'économie-CEP
ENSIM Le Mans	M. Roussel	Directeur ENSIM
Université de Nantes	Mme Blain	Conseillère Lycée SUIO
BRIO (Audencia, Oniris, Mines, Centrale) Nantes	Mme Defois Mme Macé	Responsable Cordée Responsable Cordée
Sciences Po Strasbourg	M. Eckert Mme Delannay	Directeur Responsable PEI
IUT de Strasbourg	M. Lickel Mme Kennel	Directeur Directrice adjointe et responsable cordées

Université de Strasbourg	M. Deneken	Premier VP
UHA	Mme Bouchez	Directrice des études et de la vie universitaire
Etablissements sources ou anciennement sources		
Collège Boileau (Rep) (Chennevières-sur-Marne)	M. Deis	Principal
Collège Georges Clemenceau (Rép +) (Paris)	M. Delhom	Principal
Collège Edouard Lucas (Rép) (Amiens)	M. Odiaux	Principal
Collège Guy Mareschal (Rép+) (Amiens)	M. Gamain	Principal
Collège César Franck (Rép+) (Amiens)	M. Riffiod	Principal
Collège Etouvie (Rép+) (Amiens)	M.Quillent	Principal
Collège Rouault (Rép +) (Paris)	M. Wajnberg	Principal
Collège Pablo Neruda (Rép+) (Grigny)	Mme Lajaunie	Principale
	Mme Roze-des-Ordons.	Principale Adjointe
Collège Sonia Delaunay (Rép +) (Grigny)	Mme Fonte	Principale
	M. Vince	Principal adjoint

Collège Le Breil (Rép +) Nantes	M. Vasse	Principal adjoint
Collège Ernest Renan (Rep) Saint-Herblain	Mme Zeineb Romain	Principale
Collège Sophie Germain (Rép +) Nantes	M. Clouet Equipes enseignantes et éducatives	Principal
Collège Victor Schoelcher (Rép +) Lyon	M. Chibi Equipes enseignantes et éducatives	Principal
Collège Erasme (Rép+) Strasbourg	M. Riveyrand	Principal
Collège Lezay Marnésia (Rép+) Strasbourg	M. Speicher	Principal
Collège Villon (Rép +) Mulhouse	M. Perret	Principal
Collège Bel Air (Rép) Mulhouse	Mme Hardy	Principale
Lycée Pasteur Strasbourg	M. Bientz	Proviseur
Lycée Monnet Strasbourg	Mme Rosay	Proviseure
Lycée Schweitzer Mulhouse	M. Provence	Proviseur
Lycée Mermoz Saint Louis	M.Schildknecht	Proviseur

Équipes rectorales

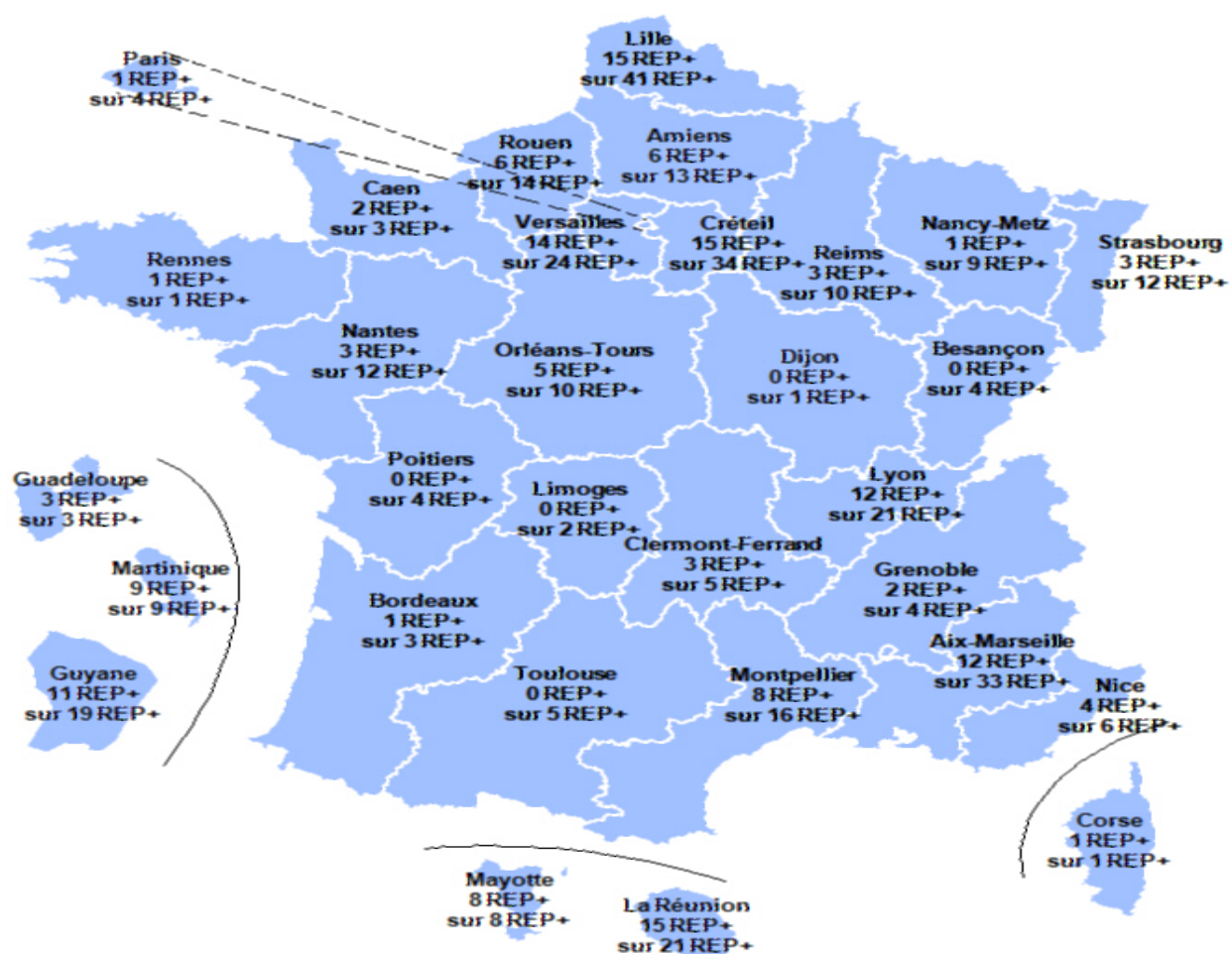
Amiens	Mme Cabuil M.Carron	Rectrice d'Amiens Directeur de cabinet
Lille	M. Johann M. Milard	Recteur Responsable éducation prioritaire
Lyon	Mme Fioriti Mme Robichet M. Flammier	Chargée de mission égalité des chances Chargée de mission éducation économie CSAIO
Versailles	Mme Zentilin	IA-IPR / Référente Cordée de la réussite
Créteil	M. Mombelli	IA-IPR / Référent Cordées de la réussite
Paris	M. Lefeuvre	IA-IPR / Missions éducation prioritaire
Orléans Tours	Mme Meneux	Adjointe du CSAIO / Référente académique cordées de la réussite
Nantes	M. Marois Mme Munck M. Allais Mme Marquer	Recteur Directrice de la pédagogie Chargé de mission CARDIE Chargé de mission CARDIE
Strasbourg	Mme Béjean Mme Maire	Rectrice DASEN, correspondante académique éducation prioritaire

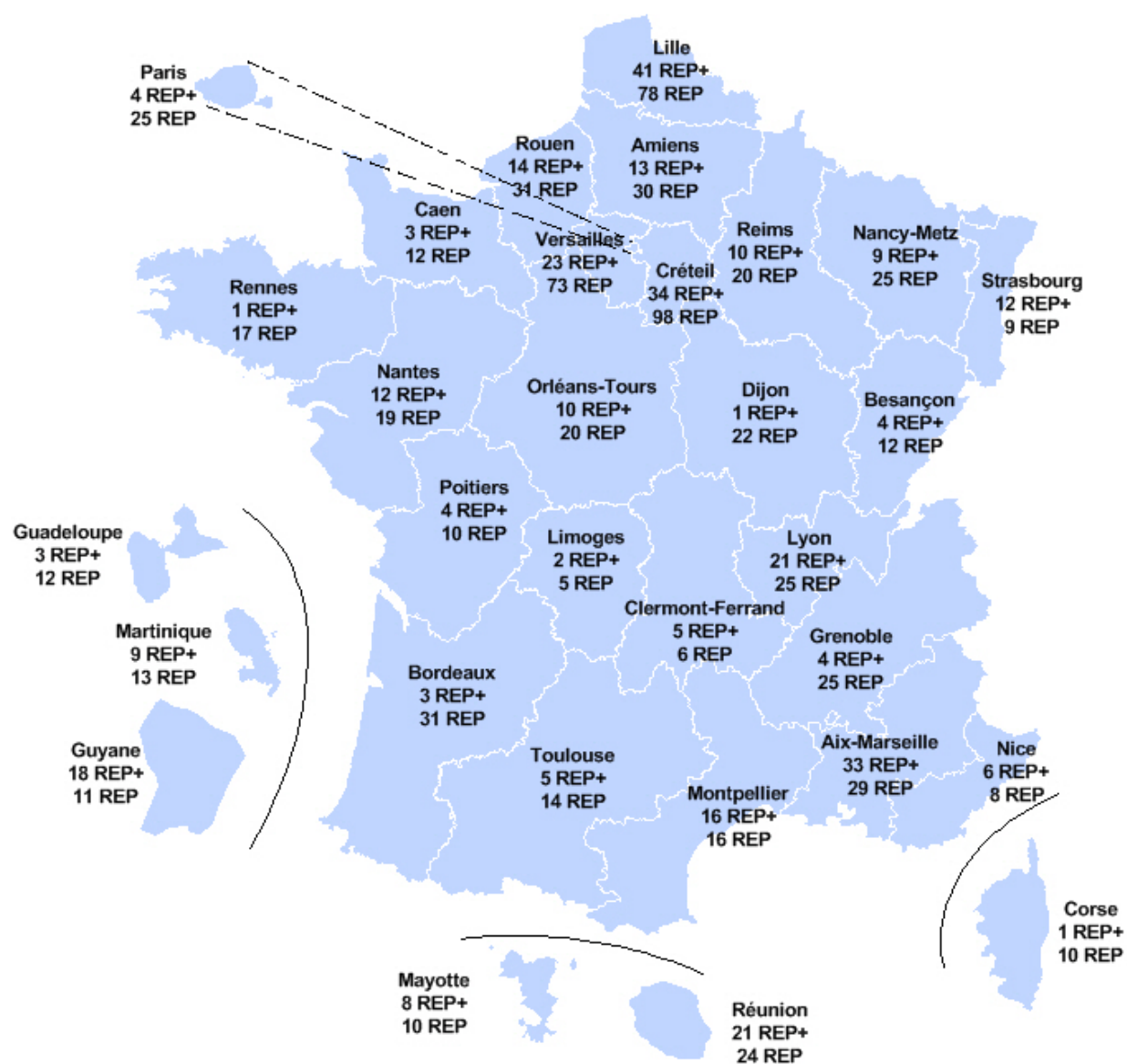
	M. Percq	CSAIO
Besançon	M. Chanet Mme Brenet Mme Dodane	Recteur Directrice de cabinet Référente Cordée
Dijon	M. Dorge Mme De Rozario	Directeur de Cabinet Référente Cordée
Marseille	M. Bruand	DESR
<i>Monde associatif</i>		
AFEV	M. Paris Mme Mangado M. Bourget M. Rigaud	Directeur général Directrice déléguée Responsable Nantes Responsable Grand Lyon
Energie Jeune	M et Mme Yon	Délégués Généraux
Réussir Aujourd'hui	M. Hurand	Directeur Général
Frateli	M. Walbaum	Fondateur

	M. Morvan Mme Brachet	Responsable programme et communication Chargée de mission
L'Envol	Mme Osmont	Déléguee Générale
Zup de Co	M. Benthane Mme Grillot Mme Vaudet	Directeur Général Directrice Adjointe Responsable Mission Collège
La Ligue de l'Enseignement	Mme Bellaoui Mme Grimbelle	Secrétaire Générale Déléguee Générale
Télémaque	Mme Simon	Déléguee Générale
Passeport Avenir	M. Blavier	Président
Culture et Diversité	Mme De Lacharrière	Déléguee Générale
Fondation égalité des chances	Mme Diamant	Déléguee Générale
Experts		
Sciences Po	Mme Huillery	Economiste à Sciences Po
Sciences Po / Université de Picardie DGESIP	Mme Allouch M. Goepfert	Sociologue Inspecteur d'Académie et chargé de mission DGESIP

<i>Collectivités territoriales</i>		
Mairie de Paris	M. Mouchard-Zay Mme Heloin	Directeur de cabinet de l'Adjointe chargée de l'enseignement supérieur Conseillère chargée de l'éducation
Association des Régions de France	M. Rainaud	Conseiller éducation
Association des Départements de France	Mme Charlemandrier	Conseillère
<i>Syndicats et Fédérations de Parents</i>		
Medef	Mme Javelaud	Directrice de la mission "formation initiale"
FCPE	Mme Ostrowski	Chargée de mission
Peep	Mme Marty	Présidente
UPA	M. El Barqioui	Conseiller technique
SGEN	Mme Aresu	Responsable SGEN/CFDT Nord-Pas-de-Calais

Carte des collèges Rep + non encordés





	ACADÉMIE	DÉPARTEMENT	COMMUNE	UAI	PATRONYME	EP 2015	Nbre 3 ^{ème}
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	ARLES	0132572A	AMPERE	REP+	161
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MARSEILLE 13	0131260Z	EDMOND ROSTAND	REP+	83
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MARSEILLE 14	0132207D	MASSENET	REP+	124
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MARSEILLE 14	0132404T	CLAIR SOLEIL	REP+	114
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MARSEILLE 14	0132491 M	ALEXANDRE DUMAS	REP+	75
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MARSEILLE 14	0133775H	MARIE LAURENCIN	REP+	64
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MARSEILLE 16	0131605Z	HENRI BARNIER	REP+	135
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	MIRAMAS	0132327J	MIRAMARIS	REP+	85
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	PORT-DE-BOUC	0132212J	FREDERIC MISTRAL	REP+	67
	AIX-MARSEILLE	BOUCHES-DU-RHONE	VITROLLES	0132214L	HENRI FABRE	REP+	128
	AIX-MARSEILLE	VAUCLUSE	AVIGNON	0840970Y	GERARD PHILIPPE	REP+	77
	AIX-MARSEILLE	VAUCLUSE	CAVAILLON	0840018N	PAUL GAUTHIER	REP+	68
	AMIENS	AISNE	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	0020007X	HENRI MATISSE	REP+	103
	AMIENS	AISNE	LAON	0020090 M	CHARLEMAGNE	REP+	169
	AMIENS	AISNE	SOISSONS	0021492L	GERARD PHILIPPE	REP+	92
	AMIENS	OISE	BEAUVAIS	0601190T	CHARLES FAUQUEUX	REP+	147
	AMIENS	OISE	CREIL	0600022Y	GABRIEL HAVEZ	REP+	147
	AMIENS	OISE	MONTATAIR E	0601178E	ANATOLE FRANCE	REP+	146
	BORDEAUX	GIRONDE	BORDEAUX	0331753B	BLANQUI	REP+	56
	CAEN	MANCHE	CHERBOURG-OCTEVILLE	0501205N	LES PROVINCES	REP+	74
	CAEN	ORNE	ALENCON	0611026J	LOUISE MICHEL	REP+	74
	CLERMONT-FERRAND	PUY-DE-DOME	CLERMONT-FERRAND	0631199L	LA CHARME	REP+	121
	CLERMONT-FERRAND	PUY-DE-DOME	CLERMONT-FERRAND	0631502R	CHARLES BAUDELAIRE	REP+	88
	CLERMONT-FERRAND	PUY-DE-DOME	CLERMONT-FERRAND	0631522 M	ALBERT CAMUS	REP+	120
	CORSE	HAUTE-CORSE	BASTIA	7200012A	SAINT-JOSEPH	REP+	57

	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0931194T	REPUBLIQUE	REP+	160
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0930616P	ROMAIN ROLLAND	REP+	131
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0931221X	LOUISE MICHEL	REP+	117
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0932366S	ROBERT DOISNEAU	REP+	146
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP+	115
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	PANTIN	0931218U	JEAN LOLIVE	REP+	105
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	SAINT-DENIS	0930865K	JEAN LURCAT	REP+	133
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	SAINT-DENIS	0931489N	FEDERICO GARCIA LORCA	REP+	131
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	SAINT-DENIS	0931490P	LA COURTILLE	REP+	88
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	SEVRAN	0930897V	PAUL PAINLEVE	REP+	142
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	SEVRAN	0931190N	EVARISTE GALOIS	REP+	143
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	STAINS	0931147S	BARBARA	REP+	120
	CRETEIL	SEINE-SAINT-DENIS	STAINS	0931225B	JOLIOT CURIE	REP+	139
	CRETEIL	VAL-DE-MARNE	ORLY	0941044Z	ROBERT DESNOS	REP+	105
	CRETEIL	VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	0940792A	JULES FERRY	REP+	125
	GRENOBLE	DROME	PIERRELATTE	0261090U	GUSTAVE JAUME	REP+	55
	GRENOBLE	ISERE	ECHIROLLES	0381903M	JEAN VILAR	REP+	75
	GUADELOUPE	GUADELOUPE	BAILLIF	9710041T	COLLEGE DE BAILLIF	REP+	80
	GUADELOUPE	GUADELOUPE	POINTE-A-PITRE	9710661S	NESTOR DE KERMADEC	REP+	83
	GUADELOUPE	GUADELOUPE	SAINT-MARTIN	9711087E	QUARTIER D'ORLEANS	REP+	152
	GUYANE	GUYANE	APATOU	9730337D	MA AIYE	REP+	131
	GUYANE	GUYANE	GRAND-SANTI	9730380A	ACHMAT KARTADINAMA	REP+	125
	GUYANE	GUYANE	MACOURIA	9730374U	ANTOINE SYLVERE FELIX	REP+	104
	GUYANE	GUYANE	MANA	9730192W	LEO OTHILY	REP+	108
	GUYANE	GUYANE	MANA	9730373T	PAULE BERTHELOT	REP+	87

	GUYANE	GUYANE	MATOURY	9730307 W	CONCORDE- MAURICE DUMESNIL	REP+	147
	GUYANE	GUYANE	SAINT- LAURENT DU MARONI	9730110G	EUGENIE TELL- EBOUE	REP+	186
	GUYANE	GUYANE	SAINT- LAURENT DU MARONI	9730248G	ALBERT LONDRES	REP+	284
	GUYANE	GUYANE	SAINT- LAURENT DU MARONI	9730394R	ARSENE BOUYER D'ANGOMA	REP+	171
	GUYANE	GUYANE	SAINT- LAURENT- DU-MARONI	9730329V	PAUL JEAN- LOUIS	REP+	258
	GUYANE	GUYANE	SAINT- LAURENT- DU-MARONI	9730348R	LEODATE VOLMAR	REP+	199
	LA REUNION	LA REUNION	LE PORT	9740812P	L'OASIS	REP+	173
	LA REUNION	LA REUNION	LE PORT	9741045T	TITAN	REP+	175
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- ANDRE	9740598G	MILLE ROCHES	REP+	208
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- ANDRE	9740703 W	CAMBUSTON	REP+	163
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- DENIS	9740080U	BOURBON	REP+	237
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- DENIS	9740572D	LES DEUX CANONS	REP+	207
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- DENIS	9741208V	DU CHAUDRON	REP+	135
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- LOUIS	9740841 W	PLATEAU GOYAVES	REP+	190
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- LOUIS	9741189Z	JEAN LAFOSSE	REP+	153
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT-PAUL	9740035V	CELIMENE GAUDIEUX	REP+	156
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT-PAUL	9740039Z	ALBERT LOUGNON	REP+	265
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- PIERRE	9740574F	PAUL HERMANN	REP+	147
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- PIERRE	9740576H	LES TAMARINS	REP+	111
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- PIERRE	9740811N	TERRE SAINTE	REP+	138
	LA REUNION	LA REUNION	SAINT- PIERRE	9741049X	HENRI MATISSE	REP+	169
	LILLE	NORD	CONDE-SUR- L'ESCAUT	0590050J	JOSQUIN DES PRES	REP+	102
	LILLE	NORD	DOUAI	0595190 W	GAYANT	REP+	48

	LILLE	NORD	HAUTMONT	0594309N	PIERRE DE RONSARD	REP+	85
	LILLE	NORD	JEUMONT	0590109Y	EUGENE THOMAS	REP+	48
	LILLE	NORD	LOUVROIL	0593686L	JACQUES BREL	REP+	56
	LILLE	NORD	MONS-EN-BAROEUL	0593178J	FRANCOIS RABELAIS	REP+	66
	LILLE	NORD	ROUBAIX	0590183D	MADAME DE SEVIGNE	REP+	93
	LILLE	NORD	ROUBAIX	0590190L	JEAN-BAPTISTE LEBAS	REP+	95
169	LILLE	NORD	ROUBAIX	0594389A	ANNE FRANK	REP+	109
170	LILLE	NORD	ROUBAIX	0594634S	THEODORE MONOD	REP+	98
171	LILLE	NORD	ROUBAIX	0595168X	MAXENCE VAN DER MEERSCH	REP+	137
176	LILLE	PAS-DE-CALAIS	AVION	0622420U	PAUL LANGEVIN	REP+	94
181	LILLE	PAS-DE-CALAIS	GRENAY	0622424Y	LANGEVIN-WALLON	REP+	81
183	LILLE	PAS-DE-CALAIS	LENS	0622868F	JEAN JAURES	REP+	134
185	LILLE	PAS-DE-CALAIS	SALLAUMIN ES	0620170Y	PAUL LANGEVIN	REP+	82
188	LYON	AIN	OYONNAX	0010035H	LOUIS LUMIERE	REP+	143
189	LYON	AIN	OYONNAX	0010802S	AMPERE	REP+	160
190	LYON	LOIRE	LA RICAMARIE	0421689H	JULES VALLES	REP+	22
191	LYON	LOIRE	SAINT CHAMOND	0421688G	JEAN ROSTAND	REP+	94
192	LYON	LOIRE	SAINT ETIENNE	0421176A	JULES VALLES	REP+	54
193	LYON	LOIRE	SAINT-ETIENNE	0421451Z	MARC SEGUIN	REP+	40
194	LYON	RHONE	LYON 08	0692340U	HENRI LONGCHAMBO N	REP+	120
196	LYON	RHONE	PIERRE BENITE	0690076H	MARCEL PAGNOL	REP+	71
197	LYON	RHONE	RILLIEUX LA PAPE	0691498D	MARIA CASARES	REP+	120
199	LYON	RHONE	SAINT FONS	0692342 W	ALAIN	REP+	167
204	LYON	RHONE	VENISSIEUX	0690094C	JULES MICHELET	REP+	121
207	LYON	RHONE	VILLEFRANC HE SUR SAONE	0690099H	JEAN MOULIN	REP+	78
209	MARTINIQUE	MARTINIQUE	BASSE-POINTE	9720472F	BASSE-POINTE	REP+	88
210	MARTINIQUE	MARTINIQUE	FORT DE FRANCE	9720007A	AIME CESAIRE DE FORT-DE-FRANCE	REP+	86

211	MARTINIQUE	MARTINIQUE	FORT DE FRANCE	9720708 M	DILLON 2	REP+	106
212	MARTINIQUE	MARTINIQUE	FORT-DE-FRANCE	9720084J	JACQUELINE JULIUS	REP+	70
213	MARTINIQUE	MARTINIQUE	LE FRANCOIS	9720495F	TRIANON	REP+	91
214	MARTINIQUE	MARTINIQUE	LE LORRAIN	9720445B	HUBERT NERO	REP+	83
215	MARTINIQUE	MARTINIQUE	LE VAUCLIN	9720031B	LE VAUCLIN	REP+	98
216	MARTINIQUE	MARTINIQUE	SAINTE-MARIE	9720513A	EMMANUEL SALDES	REP+	85
217	MARTINIQUE	MARTINIQUE	SAINT-PIERRE	9720446C	LOUIS DELGRES	REP+	75
218	MAYOTTE	MAYOTTE	BANDRELE	9760179R	DE BANDRELE	REP+	189
219	MAYOTTE	MAYOTTE	CHICONI	9760119A	DE CHICONI	REP+	381
220	MAYOTTE	MAYOTTE	DEMBENI	9760245 M	DE DEMBENI	REP+	463
221	MAYOTTE	MAYOTTE	MAMOUDZ OU	9760009F	DE DOUJANI	REP+	393
222	MAYOTTE	MAYOTTE	MAMOUDZ OU	9760162X	DE KAWENI 1	REP+	343
223	MAYOTTE	MAYOTTE	MAMOUDZ OU	9760369X	DE MAJICAVO	REP+	
224	MAYOTTE	MAYOTTE	MTSAMBOR O	9760230 W	DE MTSAMBORO	REP+	207
225	MAYOTTE	MAYOTTE	TSINGONI	9760274U	DE TSINGONI	REP+	300
226	MONTPELLIER	GARD	ALES	0301013N	JEAN MOULIN	REP+	121
227	MONTPELLIER	GARD	BEAUCAIRE	0301208A	EUGENE VIGNE	REP+	96
228	MONTPELLIER	GARD	NIMES	0300025P	ROMAIN ROLLAND	REP+	62
230	MONTPELLIER	GARD	NIMES	0301010K	JULES VALLES	REP+	85
232	MONTPELLIER	HERAULT	BEZIERS	0340836Z	PAUL RIQUET	REP+	126
233	MONTPELLIER	HERAULT	BEZIERS	0341321B	KATIA ET MAURICE KRAFFT	REP+	108
238	MONTPELLIER	HERAULT	SETE	0341065Y	JEAN MOULIN	REP+	100
241	MONTPELLIER	PYRENEES-ORIENTALES	PERPIGNAN	0660522J	MARCEL PAGNOL	REP+	154
247	NANCY-METZ	MOSELLE	HOMBOURG-HAUT	0572491Y	ROBERT SCHUMAN	REP+	54
254	NANTES	LOIRE-ATLANTIQUE	NANTES	0440536U	SOPHIE GERMAIN	REP+	64
255	NANTES	LOIRE-ATLANTIQUE	SAINT-NAZAIRE	0441613P	PIERRE NORANGE	REP+	74
258	NANTES	MAYENNE	LAVAL	0530484N	ALAIN GERBAULT	REP+	72
263	NICE	ALPES-MARITIMES	NICE	0061001F	NUCERA LOUIS	REP+	126
264	NICE	ALPES-MARITIMES	NICE	0061129V	JULES ROMAINS	REP+	114

265	NICE	ALPES-MARITIMES	NICE	0061131X	MAURICE JAUBERT	REP+	147
268	NICE	VAR	TOULON	0830181W	LA MARQUISANNE	REP+	91
270	ORLEANS-TOURS	EURE-ET-LOIR	DREUX	0280716B	PIERRE ET MARIE CURIE	REP+	67
271	ORLEANS-TOURS	EURE-ET-LOIR	DREUX	0280865N	LOUIS ARMAND	REP+	93
272	ORLEANS-TOURS	INDRE	CHATEAUROUX	0360541T	ROSA PARKS	REP+	62
275	ORLEANS-TOURS	LOIRET	ORLEANS	0450936Y	JEAN ROSTAND	REP+	91
276	ORLEANS-TOURS	LOIRET	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	0451241E	ANDRE MALRAUX	REP+	66
279	PARIS	PARIS	PARIS 18	0750546L	GEORGES CLEMENCEAU	REP+	73
290	REIMS	AUBE	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	0100009F	ALBERT CAMUS	REP+	120
291	REIMS	AUBE	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	0100807Y	PIERRE BROSSOLETTE	REP+	66
292	REIMS	HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	0520049W	ANNE FRANK	REP+	61
297	RENNES	ILLE-ET-VILAINE	RENNES	0350963G	DES HAUTES OURMES	REP+	82
299	ROUEN	EURE	VAL-DE-REUIL	0271286B	ALPHONSE ALLAIS	REP+	91
300	ROUEN	SEINE-MARITIME	DIEPPE	0761703N	ALBERT CAMUS	REP+	91
301	ROUEN	SEINE-MARITIME	ELBEUF	0762459K	NELSON MANDELA	REP+	115
305	ROUEN	SEINE-MARITIME	LE HAVRE	0761782Z	EUGENE VARLIN	REP+	60
307	ROUEN	SEINE-MARITIME	LE HAVRE	0762127Z	HENRI WALLON	REP+	64
308	ROUEN	SEINE-MARITIME	LE HAVRE	0762173Z	MARCEL PAGNOL	REP+	51
312	STRASBOURG	BAS-RHIN	STRASBOURG	0670105A	LEZAY MARNESIA	REP+	119
317	STRASBOURG	HAUT-RHIN	COLMAR	0680084X	MOLIERE	REP+	108
320	STRASBOURG	HAUT-RHIN	MULHOUSE	0680111B	SAINT EXUPERY	REP+	108
334	VERSAILLES	ESSONNE	GRIGNY	0912196T	SONIA DELAUNAY	REP+	112
336	VERSAILLES	HAUTS DE SEINE	NANTERRE	0921589C	EVARISTE GALOIS	REP+	126
338	VERSAILLES	VAL-D'OISE	GARGES LES GONESSE	0950711G	PAUL ELUARD	REP+	177
341	VERSAILLES	VAL-D'OISE	SARCELLES	0950943J	CHANTEREINE	REP+	109

342	VERSAILLES	VAL-D'OISE	VILLIERS LE BEL	0950749Y	SAINT EXUPERY	REP+	118
343	VERSAILLES	VAL-D'OISE	VILLIERS-LE- BEL	0951993A	MARTIN LUTHER KING	REP+	107
344	VERSAILLES	YVELINES	CHANTELOU P LES VIGNES	0781108F	RENE CASSIN	REP+	50
345	VERSAILLES	YVELINES	LES MUREAUX	0780180X	JULES VERNE	REP+	70
346	VERSAILLES	YVELINES	MANTES LA JOLIE	0780417E	PAUL CEZANNE	REP+	50
348	VERSAILLES	YVELINES	MANTES LA JOLIE	0781896 M	PASTEUR	REP+	74
349	VERSAILLES	YVELINES	MANTES LA JOLIE	0781955B	DE GASSICOURT	REP+	100
350	VERSAILLES	YVELINES	MANTES LA JOLIE	0781977A	GEORGES CLEMENCEAU	REP+	71
351	VERSAILLES	YVELINES	POISSY	0780264N	LES GRANDS CHAMPS	REP+	70
352	VERSAILLES	YVELINES	TRAPPES	0780187E	YOURI GAGARINE	REP+	92

Les Parcours d'excellence et leur déploiement en quelques mots

Il est essentiel pour notre pays de tout faire pour réduire effectivement et durablement les inégalités sociales, culturelles et territoriales dans le système éducatif, en particulier mais pas exclusivement dans l'accès aux études supérieures. Le développement depuis le début des années 2000 de programmes dits d'égalité des chances et la mise en place des Cordées de la réussite en 2008 ont contribué à faire bouger les lignes sur le terrain de la démocratisation. Mais ce mouvement est très insuffisant, sans réelle coordination entre les acteurs et, le plus souvent, sans continuité des programmes proposés sur la durée du cursus du collège et du lycée.

Les axes :

- 1) toucher plus de jeunes (prioritairement ceux qui sont scolarisés dans l'éducation prioritaire)
- 2) viser un public plus diversifié dans ses aspirations (universités, grandes écoles, classes préparatoires, accès à l'emploi)
- 3) tendre à inscrire les programmes dans la durée depuis la classe de 3e jusqu'à la terminale, en phase notamment avec la continuité bac-3/bac+3

Il convient donc de se remobiliser fortement et durablement autour de l'objectif majeur constitué par la lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, pour la valorisation du mérite, de l'ambition et de l'excellence dans la poursuite d'études après le bac et l'insertion professionnelle, en particulier pour les élèves originaires de milieux modestes.

La mission vise à un changement d'échelle en partant des expériences de terrain réussies pour construire plus systématiquement des partenariats entre les établissements du secondaire (en commençant par les collèges REP+) et les établissements du supérieur (universités et écoles) associant les mondes professionnel et associatif ainsi que les parents d'élèves et les collectivités territoriales. La montée en puissance quantitative repose sur une méthodologie et un ensemble d'objectifs ambitieux que développe le cahier des charges

Les Parcours mettent l'accent tant sur le volontariat que sur l'innovation au plus près des terrains locaux et régionaux. Ils valorisent l'information sur les filières, les méthodes d'apprentissage, le développement des connaissances et s'inscrira dans les projets d'établissement des collèges, des lycées et des établissements d'enseignement supérieur parties prenantes. Ils recherchent le soutien des collectivités territoriales, des associations, des entreprises même s'ils s'appuient surtout sur l'engagement des étudiants. Le premier objectif est de faire en sorte que l'ensemble des 352 collèges REP+ bénéficie d'un partenariat correspondant aux Parcours d'excellence à la rentrée 2016. La mission est rattachée à la DGESCO et travaille en lien avec la DGESIP et le CGET.

La publication et communication de ce cahier des charges rime avec le début du déploiement de la politique publique des Parcours d'excellence : à partir du mois d'avril, le délégué ministériel et son assistant s'efforceront de faciliter par tous les moyens la mise en place des partenariats. Des déplacements dans les académies et des réunions opérationnelles avec les parties prenantes dans les territoires représenteront la majeure partie de ce travail de déploiement.



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 11 JAN. 2016

Monsieur le Professeur,

L'enjeu de la démocratisation de l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour dans notre pays depuis une quinzaine d'années. Initiés par quelques grandes écoles mais aussi par les universités qui sont le lieu naturel de cette démocratisation, des dispositifs "Égalité des chances" ont été promus, sous le label des « Cordées de la réussite », en 2008 avec l'appui de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et ont été relayés sous d'autres formes dans les grandes écoles du service public, à l'initiative d'associations ou encore dans le cadre de dispositifs soutenus par les entreprises privées.

Ces dispositifs concernent aujourd'hui quelque 80.000 élèves, 1500 établissements bénéficiaires dont 52% de lycées et 48% de collèges en relation avec 358 établissements d'enseignement supérieur et se sont largement diversifiés. On constate pour autant qu'ils sont restés relativement en marge du système éducatif, avec un impact limité en nombre d'élèves et en réduction des inégalités sociales et territoriales. Parmi les collèges concernés 172 sont désormais en REP+, ce qui signifie que 180 collèges REP+ ne sont pas encore concernés. La poursuite d'études longues à l'université reste ainsi encore très marquée par les origines sociale, culturelle et géographique : ainsi les enfants d'ouvriers ne sont que 5 % en cursus de doctorat ; ils ne sont d'ailleurs guère plus nombreux en CPGE (6,7 %) et seulement 3% dans les Ecoles normales supérieures et autres grandes écoles.

Or, comme le souligne le rapport « *Pour une société apprenante* », établi par le Comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, les enjeux de la mobilité sociale n'ont jamais été aussi forts : dans une société de la connaissance largement mondialisée, notre avenir collectif dépend directement de notre capacité à former le plus grand nombre. C'est une nécessité économique autant qu'un élément essentiel pour la cohésion de la société française.

.../...

Monsieur Pierre MATHIOT
Professeur des universités en Science politique
Sciences Po Lille
84 rue de Trévis
59000 Lille

Depuis le début du quinquennat, le gouvernement a mis en place une politique active pour lever les freins financiers d'accès à l'enseignement supérieur : la réforme des bourses sur critères sociaux a permis de soutenir les étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles (1 étudiant sur 4 bénéficie d'une bourse sur critères sociaux) ; 42 500 places nouvelles de logement étudiant à caractère social seront livrées d'ici le 31 décembre 2017 et 10 000 étudiants auront à la fin de l'année 2015 bénéficié de la caution locative étudiante (CLÉ).

En complément, pour diversifier les voies d'accès à l'enseignement supérieur, la priorité a été donnée aux bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs et aux bacheliers technologiques en instituts universitaires de technologie, et le continuum de formation du bac-3 au bac+3 organise désormais les relations entre établissements scolaires et d'enseignements supérieurs. Pour valoriser le mérite et l'excellence, un droit est accordé aux 10 % de meilleurs bacheliers de chaque filière de chaque lycée pour accéder à une filière sélective. Près de 2 000 lycéens en ont bénéficié en 2015.

Par ailleurs, la politique conduite en matière d'information et d'orientation des jeunes ainsi que le développement, notamment dans l'éducation prioritaire, du travail collectif mettent particulièrement l'accent sur l'explicitation des objectifs des études, l'accès à des procédures efficaces pour apprendre et une politique d'orientation concrète qui doit donner de l'ambition aux élèves et les moyens de cette ambition.

Ces dispositifs structurants doivent ainsi aller de pair avec une remobilisation autour de l'approfondissement de la lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, la valorisation du mérite et les mesures d'accompagnement pour préparer la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en particulier pour les élèves des milieux modestes.

C'est le sens de l'initiative que vous avez initiée en 2007 à Sciences Po Lille et développée avec six autres Sciences Po de région (Aix, Lyon, Rennes, Strasbourg, Saint-Germain-en-Laye, Toulouse) sous la forme d'un Programme d'Etudes Intégrées. Ouvert aux lycées généraux, ce dispositif performant concerne désormais 300 établissements, dont quelques collèges et lycées professionnels, et 3 200 élèves. Il a bénéficié à 13 000 jeunes depuis sa création.

A l'occasion du Comité interministériel égalité et citoyenneté du 26 octobre dernier, et en retenant les principes qui ont fait le succès de votre expérience, j'ai proposé au Premier ministre de généraliser à partir de la rentrée 2016 pour tous les collèges REP + la création de parcours d'excellence permettant à des collégiens volontaires de préparer leur poursuite d'études et d'envisager avec ambition et sérénité leur accès à l'enseignement supérieur.

Pour opérer un tel changement d'échelle, je souhaite que vous puissiez, en qualité de délégué ministériel aux parcours d'excellence, créer les conditions pour que se mettent en place dans chacune des académies des partenariats associant des collèges REP+ et des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif devra assurer une continuité du collège à l'obtention du baccalauréat. Il concernera donc aussi les lycées et en particulier les lycées professionnels pour lesquels des parcours spécifiques seront mis en place.

Vous définirez, après les consultations nécessaires auprès de l'ensemble des acteurs intéressés, notamment au niveau académique où vous aurez contact avec les autorités académiques, les correspondants pour l'éducation prioritaire et ceux en charge des cordées de la réussite, le cahier des charges national pour l'accompagnement des élèves en parcours d'excellence. Ce parcours, qui doit aussi être un levier pour l'innovation au niveau local, mettra en avant l'information sur les filières, les méthodes d'apprentissage, le développement des connaissances de manière à développer le goût de l'effort et de l'ambition pour les études chez les jeunes collégiens. Il s'inscrira dans le projet des réseaux d'éducation prioritaire, dans le projet d'établissement des collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur et devra reposer sur le volontariat des établissements et des enseignants.

Vous rechercherez le soutien à ce dispositif auprès des associations, des collectivités territoriales, des entreprises et des étudiants, notamment dans le cadre d'engagements en service civique ou de la césure. Avec les établissements, vous proposerez un dispositif permettant de valoriser cet engagement individuel et solidaire des étudiants dans leurs parcours d'études. Concernant l'accompagnement mis en place pour les élèves de lycées professionnels, le partenariat avec les branches professionnelles devra être recherché en priorité.

Une attention devra être portée aux conditions de montée en charge du dispositif et à son évaluation de manière à ce que nous puissions être en mesure de décider d'une extension à partir de la rentrée 2017 aux collèges REP.

Pour conduire à bien votre mission, un arrêté vous nommera comme délégué ministériel aux parcours d'excellence et assurera votre rattachement auprès de la directrice générale de l'enseignement scolaire. Vous pourrez bénéficier évidemment du soutien de mon cabinet comme de celui du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de l'appui des services du ministère et en particulier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Je souhaite pouvoir disposer d'un premier point d'étape de vos travaux pour la fin du mois de mars 2016 et d'un premier bilan du déploiement à la fin de l'année 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous,

Najat VALLAUD-BELKACEM

Contacts

M. MATHIOT Pierre, délégué ministériel :

Professeur des universités en science politique
Chercheur au CERAPS
Conseiller spécial du directeur en charge de la coordination des réseaux (PEI, Collegium des Grandes Écoles, Sciences Po en Région)

Sciences Po Lille
84 rue de Trévisse - 59000 Lille
Tél : +33 (0)320904862
Port : +33 (0)643718458
Bureau : B4-10

M. DECHAMPS Camille, assistant du délégué :

DGESCO
107, rue de Grenelle 75007
Tél : +33 (0)1 55 55 14 46
Port : +33 (0)6 59 94 24 50
Bureau : B3.2